



**DYNAMIQUES FONCIERES AU BURKINA FASO ET L'ELABORATION
D'UN PLAN D'ACTION POUR LA GESTION PARTICIPATIVE DE
L'UTILISATION DES TERRES :
CAS DE LA COMMUNE DE SAPOUY**

**MEMOIRE POUR L'OBTENTION DU
MASTER 2 EN MANAGEMENT DES ENTREPRISES ET ORGANISATIONS
OPTION : INNOVATIONS, DEVELOPPEMENT ET SOCIETES**

Présenté par :

Issouf OUEDRAOGO

Travaux dirigés par : DJIM DAMBA DOUMBE
Enseignant au 2ie
OUEDRAOGO Moussa
Expert foncier

Promotion 2014/2015

DEDICACE

Je dédie ce travail

A mon épouse Napaniba OUEDRAOGO née MALGOUBRI pour sa compréhension son soutien.

A mon père **OUEDRAOGO** Issa pour avoir fait de moi ce que je suis aujourd'hui.

A ma mère **SANFO** Kotima pour ses encouragements et son réconfort moral

A mes frères, sœurs, cousins, cousines et amis pour lesquels j'exprime mon attachement

REMERCIEMENTS

Ce mémoire professionnel a bénéficié de certains concours sans lesquels il n'aurait pas abouti.

Que tous ceux qui par leurs remarques et leurs critiques nous ont permis de formuler notre problématique, d'élaborer les questionnaires et quelquefois de trouver des ébauches de réponses à bon nombre de nos interrogations, trouvent dans ce mémoire l'expression de notre profonde gratitude.

Nos remerciements s'adressent d'abord à l'ensemble des enseignants du cycle master 2 IDS, en particulier le Dr. DJIM DAMBA DOUMBE qui nous a accordé le bénéfice inestimable de son temps et de sa sagesse, a accepté diriger ce travail.

Notre gratitude va aussi à l'endroit de OUEDRAOGO Moussa de l'Observatoire National du Foncier pour ses critiques, et suggestions

Nous exprimons ensuite notre profonde gratitude à Monsieur le chef de Mission du groupement FAJO pour les facilités qu'il nous a accordées durant notre séjour au sein dudit groupement.

Nous souhaitons également remercier Monsieur l'administrateur général du bureau d'études Géo-Service et Développement pour son aide et ses avis.

Nous sommes très reconnaissants à Monsieur le Maire de la commune de Sapouy et les membres COPIL qui ont manifesté de l'hospitalité à notre égard.

Notre reconnaissance va particulièrement aux populations de Kation, Balogo, Diallo, Santio et Lou qui se sont prêtées à nos questions.

Enfin, nos remerciements vont aussi à l'endroit de tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce travail.

Résumé

L'arrivée des agro business men avec l'onction de l'Etat burkinabé depuis les années 2000 dans la commune de Sapouy, a créée des grandes dynamiques et enjeux autour des terres agricoles, se manifestant par leurs appropriations massives. Les terres environnantes des barrages, basfonds et celles jouxtant la RN6 sont les plus colonisées.

Cette situation engendre une fragmentation des unités de production, les rendant incapables de se développer. En ce qui concerne le pastoralisme, la gestion de la mobilité des troupeaux s'avère de plus en plus complexe.

Cette dynamique de saturation de l'espace met en question la viabilité des exploitations agro-sylvo pastorales familiales et constitue une menace réelle pour la paix sociale.

Le processus de décentralisation, favorisé par l'adoption de loi 034 du 16/06/2009 portant régime foncier rural offre la perspective d'une gestion foncière locale, notamment à l'échelle de la commune. Toutefois le transfert de compétences en matière foncière est au stade embryonnaire.

Le présent travail propose une réorganisation de l'espace communal par l'élaboration d'un plan d'action, en exploitant les outils de sécurisation foncière offerts par la loi 034.

L'étude désire contribuer à la sécurisation foncière des acteurs ruraux en général et celle des petits exploitants en particulier.

Mots Clés :

Foncier- Agrobusiness -spéculation foncière-sécurisation foncière-Sapouy-Burkina-Faso

ABSTRACT

The arrival of agro business men in Burkina Faso since 2000 particularly in Sapouy has created great dynamics and issues surrounding farmland, manifested by their massive appropriations. The surrounding land of dams, spate and those adjacent to the road RN6 are more colonized.

This situation generates a fragmentation of production units, making them unable to grow. In relation to pastoralism, management of the mobility of herds proves to be more and more complex.

This dynamic of saturation of space brings into question the viability of agriculture and constitutes a real threat to social peace.

The decentralization process, facilitated by the adoption of rural land tenure law (034-2009/AN) offers the prospect of a local land management, including across the municipality. However the transfer of powers in land matters is in the embryonic stage.

The present work proposes a reorganization of communal space by the development of an action plan, by exploiting the land security tools offered by Act 034 of rural land tenure law (034-2009/AN).

The study wishes to contribute to the land security of rural actors in general and that of small-scale farmers in particular.

Keywords: Land - Agribusiness - speculation land-securing land-Sapouy-Burkina-Faso

SIGLES ET ABREVIATIONS

APFR	Attestation de Possession Foncière Rurale
BD	Bureau Domanial
BF	Burkina Faso
CCFV	Commission de Conciliation Foncière Villageoise
CCP	Cadre de Concertation Provinciale
CFR	Charte Foncière Rurale
CFV	Commission Foncière Villageoise
CVD	Conseils Villageois de Développement
FAJO	Acronyme formé des 1 ^{ière} lettres du Groupement prestataire (FIT Conseil / ATEF / JADE Productions/ ODEC)
GPUR	Gestion Participative de l'Utilisation des Terres
GRAF	Groupe de Recherche et d'Action sur le Foncier
IGB	Institut Géographique du Burkina
MCA-BF	Millennium Challenge Account-Burkina Faso
MCC	Millennium Challenge Corporation
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
PAP	Personnes Affectées par le Projet
PCD	Plans Communaux de Développement
PFR	Possession Foncière Rurale
PNSFMR	Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural
PSF	Projet Sécurisation Foncière (du MCA-BF)
RAF	Réorganisation Agraire et Foncière
RN	Route Nationale
SFR	Service Foncier Rural
SIG	Système d'Informations Géographiques

Sommaire

Table des matières

DEDICACE	ii
REMERCIEMENTS	iii
I INTRODUCTION	4
1.1- contexte	4
1.2 Problématique	6
II OBJECTIFS ET HYPOTHESE D'ETUDE	7
1.1 Les Objectifs	7
1.2 Les hypothèses	7
1.3 La Clarification et définition des termes et concepts utilisés	7
III- MATERIELS ET METHODES	10
3.1. La justification du choix du site d'étude et du thème	10
3.2 La présentation de la zone d'étude	11
3.3 La Recherche documentaire	12
3.4 L'échantillonnage spatial et démographique	12
3.5 Les outils de collectes	13
3.6 Les difficultés et limites de l'étude	15
IV RÉSULTATS	16
4.1 Le Profil biophysique et socioéconomique de la zone d'étude	16
4.2 L'état des lieux de la situation foncière des NA dans la commune	17
4.3 Les données sur la perception des impacts de l'agrobusiness	18
4.3.1 Les activités agricoles	18
4.3.2 Les activités pastorales	19
4.4 Les données sur la connaissance de loi 034 portant régime foncier rural	20
4.5 Les données sur le niveau d'instruction de la population	22
4.6 Diagnostic de la situation foncière par les dépositaires d'enjeux	22
V DISCUSSION ET ANALYSES	32
5.1 Les incidences de l'agrobusiness sur les exploitations agro-sylvo-pastorales familiales	32
5.2 Le degré de connaissance de la loi 034 du 16/09/2009 portant régime foncier rural	33
5.3 Les enjeux et défis de la gouvernance foncière	34
5.3.1 Les enjeux	34

5.3.2 Les défis.....	35
5.4 L'élaboration du plan d'action.....	35
5.4.1 L'Elaboration du cadre logique.....	35
5.4.2 Les actions/activités retenues dans la commune et leur justification.....	41
5.4.3 La planification, programmation et calendrier indicatif des activités.....	44
5.4.4 Le Coût des interventions.....	49
5.4.5 Le Plan de financement.....	50
5.4.6 Les acteurs et leurs rôles de la mise en œuvre du plan	50
5.4.7 Les mécanismes de suivi - évaluation.....	52
VI CONCLUSION.....	54
VII. BIBLIOGRAPHIE	55
VIII.ANNEXES	57

Liste des tableaux

Tableau 1 : zonage de la commune.....	13
Tableau 2 : Répartition des NA par classe de superficie acquise.....	17
Tableau 3 : Répartition des enquêtés par rapport aux incidences sur les champs familiaux	18
Tableau 4 : Répartition des enquêtés par rapport aux incidences sur les jachères	18
Tableau 5 : Répartition des enquêtés par rapport aux incidences sur l'accès aux terres de bas-fonds.....	19
Tableau 6: Perception des enquêtés sur l'accès aux pâturages et pistes à bétail	19
Tableau 7 : Répartition des enquêtés selon leur avis sur les zones prisées par les spéculations foncières	19
Tableau 8: Répartition des enquêtés selon qu'ils ont entendu parler de la loi 034 portant régime foncier rural ...	20
Tableau 9: Répartition des enquêtés selon les sources de leur information sur la loi 034.....	20
Tableau 10: Répartition des enquêtés sur ce qu'on entend par APFR.....	21
Tableau 11: Répartition des enquêtés sur l'utilité de la charte foncière	21
Tableau 12: Répartition des enquêtés selon qu'ils aptes à établir une APFR	22
Tableau 13: Répartition des enquêtés selon niveau d'instruction.....	22
Tableau 14: Analyse des parties prenantes de la gestion foncière.....	24
Tableau 15 : Cadre logique du plan d'action.....	37
Tableau 16 : Les activités retenues par les dépositaires d'enjeux.....	42
Tableau 17: La planification, programmation et calendrier indicatif des activités	44
Tableau 18 : Synthèse des coûts par activités	49

Liste de cartes

Carte 1 : carte de situation de la commune de Sapouy.....	12
---	----

I INTRODUCTION

Les pays d'Afrique au sud du Sahara sont confrontés depuis plusieurs décennies à de difficultés croissantes d'accès aux terres pour les ménages à faibles revenus en milieu rural, due aux effets conjugués des aléas climatiques, de la pression démographique, d'appropriations massives de terres agricoles. Les gouvernements des pays africains avec l'assistance des bailleurs de fonds internationaux ont tenté d'y répondre par la réforme foncière, l'outil principal de promotion de la sécurité foncière et du développement agricole dans son ensemble.

1.1- contexte

Au Burkina Faso, le secteur rural occupe une place prépondérante dans l'économie nationale ; il emploie 86% de la population rurale. Environ 40% du PIB provient des activités agricoles (SCADD, 2011).

L'agriculture, l'élevage, la foresterie, la faune et la pêche constituent les principales sources de la croissance économique du pays

L'accroissement accéléré de la population, confirmé par les projections faites sur les prochaines décennies, constitue un défi majeur pour le Burkina Faso (PNSFMR, 2007). C'est pour cela que l'amélioration de la productivité rurale et l'augmentation de la production sont aujourd'hui considérées comme des objectifs prioritaires du développement rural et de la lutte contre la pauvreté ; elles sont également indispensables à l'insertion des opérateurs ruraux burkinabé dans le marché.

Cependant, comme dans la majorité des pays sahéliens, le secteur rural burkinabè connaît de plus en plus des crises liées à l'accès, à la gestion des ressources naturelles notamment le foncier. Parmi les facteurs favorables à l'installation de ces crises, il y a la dégradation de l'environnement et le système d'exploitation inapproprié des terres qui accroissent la compétition pour le contrôle des ressources foncières qui se raréfient et la croissance des besoins quantitatifs liée à la pression démographique. C'est ainsi qu'on assiste de plus en plus et chaque année, à des conflits fonciers prenant souvent des proportions dramatiques opposant surtout agriculteurs et éleveurs pour l'occupation et l'exploitation de l'espace rural, malgré l'adoption en 2002 d'une loi relative au pastoralisme ; des conflits opposent également, des villages voisins à propos des limites de leurs terroirs ou encore des exploitants ruraux au sujet de la propriété des terres cultivées.

C'est pour répondre à ces problèmes fonciers en milieu rural que le gouvernement a engagé à la fin des années 90 des réflexions et pris des initiatives pour trouver des solutions adaptées, efficaces et durables à la terre rurale.

Ainsi, dès 2002, il mit en place un comité national de sécurisation foncière en milieu rural au sein du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH) dont l'impulsion appuyée par un plaidoyer de la société civile (GRAF, notamment), décida l'administration à s'engager dans la promotion, le suivi et la capitalisation d'expériences pilotes de sécurisation foncière en milieu rural, dont les résultats ont alimenté l'élaboration de la politique nationale de sécurisation foncière en milieu adoptée par décret N°2007-610/PRES/PM/MAHRH du 04 Octobre 2007. L'adoption de cette politique a été suivie de celle de la loi 034 portant régime foncier rural par l'Assemblée Nationale le mardi 16 juin 2009 et de la prise de huit (08) décrets d'application prioritaires de cette loi par le Conseil des Ministres en sa séance du 23 juin 2010.

La grande innovation de cette nouvelle loi est qu'elle reconnaît officiellement les droits coutumiers (qui peuvent être formalisés via des attestations de possession foncière et des accords de prêts) et transfère la gestion du foncier aux communes rurales. Elle offre aussi des outils intéressants de gestion des ressources naturelles à travers les chartes foncières locales, qui résultent de négociations entre populations locales et peuvent désormais être reconnues officiellement par les services de l'Etat et les collectivités locales. La domanialité est abandonnée et le domaine foncier est désormais divisé en trois domaines distincts : le domaine de l'Etat, le domaine des collectivités et le patrimoine foncier des particuliers.

En restant dans la mise en œuvre des dispositions et outils de la loi portant régime foncier rural et du Code Général Collectivités Territoriale (CGCT) qu'est né le programme, GPU (Gestion participative de l'Utilisation des Terres). Elle participe à la planification de l'utilisation des terres en prenant appui sur la concertation, la négociation et la recherche du consensus.

L'entrée de l'agrobusiness dans la production agricole dans la décennie 90 a entraîné de nos jours, une dynamique d'organisation des espaces ruraux non aménagés. Elle se manifeste par un transfert massif de terres des exploitations familiales vers les investisseurs privés, selon des modalités d'accès variées et généralement non transparentes, exposant les exploitants familiaux à l'insécurité foncière.

Et c'est d'ailleurs ce qui justifie le choix de notre thème de recherche qui s'intitule :

« DYNAMIQUES FONCIERES AU BURKINA FASO ET L'ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION POUR LA GESTION PARTICIPATIVE DE L'UTILISATION DES TERRES : CAS DE LA COMMUNE DE SAPOUY »

1.2 Problématique

L'engouement sur les terres non aménagées n'est pas un fait nouveau et a débuté dans les localités proches des villes de Ouagadougou et Bobo. Des études (OUEDRAOGO M., 2006) avaient montré que tout le péri urbain de la ville de Ouagadougou était ceinturé par des «domaines» de 600 à plus de 1000 km² appartenant à des particuliers qui envisageaient de mener des activités diverses. De nos jours, il est quasi impossible d'accéder facilement à des terres dans ces zones. Outre le péri urbain, les provinces très proches de la capitale telles que le Bazèga et l'Oubritenga n'ont pas échappé à l'afflux des salariés, des hommes politiques et des promoteurs économiques à la recherche de terre pour des activités diverses. C'est la saturation de ces localités qui explique l'afflux des nouveaux acteurs dans la province du Ziro en particulier dans la commune de Sapouy. Le phénomène connaît cependant une accélération depuis la décennie 2000.

Les acquisitions foncières de ces Nouveaux Acteurs (NA) appelés agro businessmen en 2010, dans la commune, étaient estimées à 3095 ha (GRAF 2011), avec des extrêmes atteignant 800 ha et avec l'achat comme principale mode d'acquisition. Ces terres en majorité gelées (non mises en valeur) suscitent des convoitises de la part des populations.

Cette pression foncière se lit sur l'ensemble du territoire de la commune, mais elle est plus marquée dans les zones de bas-fond (barrages de Lou, Sapouy), les terroirs de migrants, et les terres jouxtant de part et d'autre de la Nationale N°6.

Dans de telles situations, il nous a donc paru pertinent, dans le cadre de la présente étude, de nous poser des questions :

Quelle organisation de l'espace peut être profitable au développement de l'agriculture familiale ? Quelle gestion et quelle sécurisation foncière ?

Quelles sont les incidences de ces acquisitions foncières sur les petites exploitations familiales et pastorales ? Quel avenir pour les petites exploitations ?

Les défis d'harmonisation et de régulation de la gestion du foncier rural de la commune se posent donc, dans un contexte d'urgente nécessité d'assurer la sécurité alimentaire des populations et du cheptel en élaborant des plans d'actions appropriés au développement des ressources foncières privées et partagées. Il est aussi impératif que les conditions idoines d'une bonne gouvernance, communale et locale, la sécurisation d'accès et d'utilisation des ressources foncières soient créés pour permettre aux populations d'investir dans le secteur rural productif.

II OBJECTIFS ET HYPOTHESE D'ETUDE

1.1 Les Objectifs

Le travail a pour objectif principal d'élaborer le plan d'action pour la GPUT, comme outil d'aide aux décisions d'aménagement du territoire communal, d'analyse spatiale des problématiques territoriales de gestion des ressources naturelles, de prospection en matière de sécurisation de ces ressources et de prévention des conflits entre les acteurs ruraux.

Il s'agit de manière spécifique de:

- Faire l'état des lieux en matière d'utilisation des terres de la commune ;
- Identifier les besoins de renforcement des capacités des acteurs du foncier ;
- Identifier et réduire substantiellement les conflits fonciers ;
- Identifier et mettre en place les outils et instruments efficaces de gestion du foncier et de l'espace rural prévus par les textes ;
- Identifier et Planifier les actions/activités du plan d'actions par les acteurs.

1.2 Les hypothèses

Pour atteindre les objectifs de l'étude, nous présumons en hypothèse principale que la spéculation foncière observée depuis 2000 dans la commune, crée une nouvelle dynamique d'organisation de l'espace. Il en découle les hypothèses spécifiques suivantes :

- Les mutations foncières résultant des processus d'insertion des nouveaux acteurs (agrobusinessman) réduisent les possibilités de développement des activités traditionnelles ;
- La faiblesse des communautés face à la dynamique est perceptible et est édictée par la méconnaissance des textes régissant le foncier rural.

1.3 La Clarification et définition des termes et concepts utilisés

Foncier relatif à un fonds de terre, à sa propriété, à son exploitation et à son imposition.

En tant que ressource surfacique support d'activités humaines : Sur une « planète finie » où la population augmente rapidement, le foncier apparaît comme une ressource finie, non-renouvelable (en tant que surface au sol, mais la construction en étage ou sous le sol permet, dans la ville dense par exemple de mieux "valoriser" et exploiter le mètre carré au sol), et susceptible d'être dégradé par la

pollution ou la dégradation des sols et d'alors perdre de la valeur (pour le foncier agricole et forestier en particulier, mais aussi pour le foncier urbain en cas de fortes pollutions)

En tant que support de biodiversité et de services écosystémiques : La protection de la nature implique la préservation et des espèces, mais également celle de leurs habitats naturels. Celle-ci s'appuie sur des lois ainsi que sur des démarches contractuelles et des outils de maîtrise foncière

Maîtrise de la pression et de la spéculation immobilière, sylvicole ou agricole Les réserves foncières peuvent être utilisées par l'État et les collectivités locales ou leurs groupements pour limiter la pression immobilière et l'étalement urbain et/ou protéger les sols et milieux naturels, Ceci se fait par exemple en achetant les sols ou des immeubles, avec expropriation si nécessaire, pour constituer des réserves foncières (d'intérêt général) en vue de permettre la réalisation d'une action ou d'une opération d'aménagement en faveur de la protection de la nature

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Foncier>

Sécurisation foncière : l'ensemble des processus, mesures et actions de toutes natures visant à protéger les propriétaires, les possesseurs et utilisateurs de terres rurales contre toute contestation, trouble de jouissance de leur droit ou contre tout risque d'éviction. *PNSFMR/ 2009/ P.8*

Possession foncière rurale : le pouvoir de fait légitimement exercé sur une terre rurale en référence aux us et coutumes foncières locaux

Attestation de Possession Foncière Rurale(APFR) : L'Attestation de Possession Foncière Rurale(APFR) est titre de jouissance permanent. Elle confère à son détenteur un droit de superficie et la possibilité d'obtention d'un titre de propriété conformément aux textes en vigueur.

Chartes foncières locales : ce sont des conventions foncières locales inspirées des coutumes, usages ou pratiques foncières locaux, élaborés au niveau local et visant dans le cadre de l'application de la présente loi, à prendre en considération la diversité des contextes écologiques, économiques, sociaux et culturels en milieu rural.

Agrobusiness : Le terme «agrobusiness», qui vient de l'anglais agrobusiness, est défini comme: «l'ensemble des activités associées pour la production, la transformation, la commercialisation des produits agricoles(Wikipédia). D'autres définitions, toutes convergentes, précisent davantage ce concept. En conséquence, les acteurs de l'agrobusiness, les agro businessmen, sont des personnes exerçant cette activité, quelle que soit leur origine. En général, on désigne par «agrobusinessman» un

entrepreneur dans l'un des secteurs en amont ou en aval de la production primaire. Dans les pays d'Afrique anglophone, un producteur agricole qui vend au marché l'essentiel de sa production est appelé « commercial farmer », ce qui est comparable au concept « d'agrobusinessman comme utilisé au Burkina Faso.

Gestion Participative de l'Utilisation des Terres (GPUT) : Mise en œuvre de la bonne gouvernance dans la gestion du foncier. Cette bonne gouvernance implique la transparence, l'équité, la concertation et le consensus dans les prises de décisions, qui prennent en compte les besoins et intérêts des couches vulnérables et/ou défavorisées ainsi que sauvegarde de l'environnement.

Réinstallation Involontaire : Ensemble des mesures mises en œuvre dans l'intention de réduire les impacts négatifs d'un projet (compensation, indemnisation, relocalisation, recasement et réhabilitation économique). Le terme réinstallation involontaire est le terme utilisé dans la politique opérationnelle OP.412 de la Banque Mondiale. Il y'a plusieurs synonymes qui ont la même signification « déplacement forcé » ou « involontaire », « déplacement et réinstallation forcé », « réinstallation involontaire » ou « forcée », « relocalisation » et « recasement ».

La Gestion Participative de l'Utilisation des Terres (GPUT) qu'est-ce que c'est ?

- **Historique :** La Gestion participative de l'utilisation des terres (GPUT) s'inscrit dans le cadre de l'application des dispositions de la loi N° 034 du 16 juin 2009 portant régime foncier rural et de celles portant Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)¹. De fait, la GPUT prend appui non seulement sur les expériences de gestion des ressources naturelles et de sécurisation foncière en milieu rural mais elle s'inscrit également dans la nouvelle dynamique de l'aménagement du territoire.
- **Justification :** C'est pour apporter des réponses durables au problème de la sécurisation foncière que le gouvernement du Burkina Faso a adopté un document de politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural (PNSFMR) en 2007 et la loi N° 034 /AN -2009 portant régime foncier rural du 16 juin 2009. Cette loi prend appui sur le CGCT tant au niveau du champ d'application (article 2 et 3)² que dans la constitution du domaine foncier des

¹ Loi n° 055-2004 /AN modifiée par la loi n° 065-2009/AN du 21 décembre 2009.

² Loi n° 034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural.

collectivités territoriales (article 27), ainsi que des institutions de mise en œuvre (CFV, SFR, instances locales de concertation).

La loi portant régime foncier rural s'intègre donc dans le processus de communalisation intégrale en cours et surtout dans la dynamique de l'implication effective de l'ensemble des acteurs tant au niveau des instances locales de concertation foncière (article 85) qu'au sein de l'instance nationale de concertation, de suivi et d'évaluation de la politique et la législation foncière rurale (article 92).

- **Compréhension** La GPUT est un programme qui s'inscrit dans la mise en œuvre des dispositions et outils de la loi portant régime foncier rural et du CGCT. Ainsi la GPUT participe à la planification de l'utilisation des terres en prenant appui sur la concertation, la négociation et la recherche du consensus.

Ainsi, la GPUT s'attèlera entres autres à:

- l'élaboration d'un diagnostic de l'utilisation des terres ;
- l'élaboration de la carte d'occupation des terres du territoire communal ;
- l'élaboration des Feuilles Route(FR) et prise en compte de la dimension environnementale et sociale ;
- l'élaboration de chartes foncières locales des communes ;
- l'élaboration de carte d'utilisation des terres des communes ainsi que leur archivage et conservation ;
- l'élaboration des plans d'aménagement fonciers.

III- MATERIELS ET METHODES

Cette approche comporte plusieurs étapes dont la justification du choix du site d'étude et du thème, la présentation du site d'étude, la recherche documentaire, l'échantillonnage, les outils de collectes de données.

3.1. La justification du choix du site d'étude et du thème

Après consultation de la documentation et de personnes ressources, il s'est avéré que c'est dans la province du Ziro que le phénomène de compétition foncière animé par les NA est le plus développé et, à l'intérieur de celle-ci, dans la commune de Sapouy.

Aussi, la commune a bénéficié de l'appui de MCA dans le cadre de la deuxième phase du projet de sécurisation foncière (2012-2014). Cet appui a posé des jalons favorables à la gestion du foncier rural. Il s'agit notamment de la mise place des structures de foncières de gestion foncière (COPIL, CFV, BD).

D'autres critères également retenus pour ce choix sont, les récurrences des conflits fonciers et surtout la disponibilité des acteurs et des initiatives de l'exécutif municipal déjà entreprises pour freiner le phénomène.

Cette détermination des premiers responsables communaux nous semble-t-il un atout sur lequel des actions de développement peuvent s'appuyer.

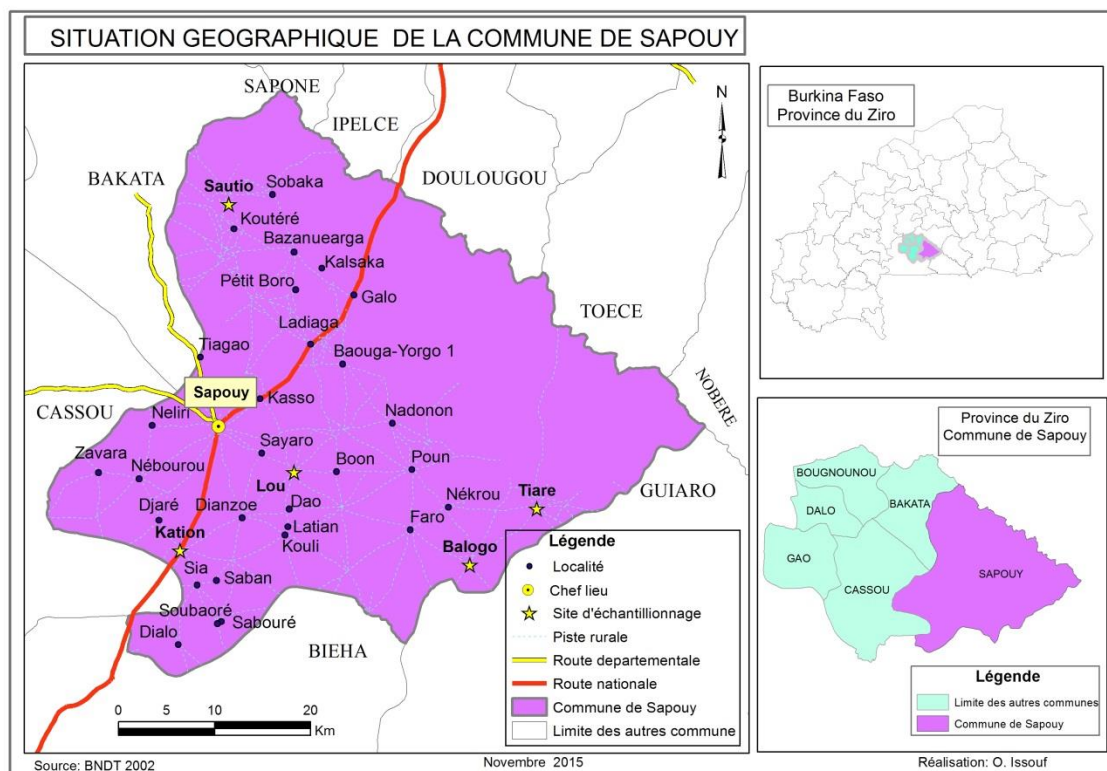
Le choix de ce thème s'explique par l'intérêt que nous accordons à la gouvernance foncière locale décentralisée et la sécurisation foncière des petits exploitants familiaux.

3.2 La présentation de la zone d'étude

Créée par l'article 18 de la Loi N°055-2004/AN portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso, la commune de Sapouy est située dans la partie sud du pays entre 11°25' et 11°45' de latitude nord; et entre 1°25' et 1°48' de longitude Ouest. Elle s'étend sur une superficie de 2087 Km² (BNDT;1999). Le chef-lieu (Sapouy) est distant de la Capitale (Ouagadougou) de 100 km. Sapouy est également le chef- lieu de la province du Ziro. La commune urbaine de Sapouy est limitée :

- Au Nord par les communes rurales de Bakata (province du Ziro), Ipelcé et Doulougou (Province du Bazèga) ;
- Au Sud par les communes rurales de Cassou (province du Ziro) et de Bieha (province de la Sissili) ;
- A l'Est par les communes rurales de Toéssé (province du Bazèga), Nobéré (province du Zounwéogo) et Guiaro (province du Nahouri);
- A l'Ouest par la commune rurale de Cassou (province du Ziro).(carte 1)

Carte 1 : carte de situation de la commune de Sapouy



3.3 La Recherche documentaire

Elle a consisté à la collecte, à l'examen et l'analyse documentaire et de sites internet pertinents sur le foncier en général et celui du foncier rural en particulier, notamment les études déjà réalisées, les stratégies, politiques et documents réglementaires (code général des collectivités territoriale, RAF, loi 034 portant régime foncier au Burkina-Faso etc.), les données sur la gouvernance foncière, les recherches sur les spéculations foncières. Ce travail a permis de fixer un grand nombre d'acteurs directs et indirects, de personnes ressources. Cela a été une base nécessaire pour faire l'échantillonnage, d'élaborer les outils de collecte, de traitement et d'analyse des données, d'approfondir certains questionnements lors des entretiens dans la phase terrain.

3.4 L'échantillonnage spatial et démographique

La consultation des personnes ressources de la zone d'étude dans le domaine du foncier rural a permis d'identifier 5 pools de villages aux problématiques socio-foncières diverses, et de repérer du même coup, le village représentatif de chaque problématique.

Les détails sont consignés dans le tableau 1 suivant

Tableau 1: zonage de la commune

ZONES	Caractéristiques	Pools de Villages	Village représentatif
1	Vente de terres, dégradation de terres, recrudescences des conflits fonciers	Diallo, Kation, Souboare, Sia, Neliri, Diaré, Kouli-Saban, Nebrou, Djanzoê	Kation
2	Conflits fonciers, problèmes de limites, site aurifère, unités d'aménagement,	Balogo, Lou, Kada	Balogo
3	Pression démographique sur les ressources pouvant occasionner des risques de conflits fonciers	Gallo, Diallo Wayalghin, Bawiga, Bawiga-Yargo,	Diallo
4	Migrants, empiètement des Unités d'aménagements forestiers	Bougagnonon, Santio, Koutera, Tiabien, Napo-Nabilpaga, Bassawarga	santio
5	Pressions foncières autour des basfonds et barrages	Lou, Sapouy	Lou

A l'issu de l'échantillonnage spatial, il a été choisi dans chaque village et de façon aléatoire, une population de 8 personnes (01Femme, 01agriculteur, 01confessionnel, 01coutumier, 01éleveur, 01commerçant, 01jeune, 01migrant) de catégories socio professionnelles différentes pour l'enquête.

En somme, l'échantillonnage a porté sur 5 villages (Kation, Balogo, Diallo, Santio, Lou) d'une population d'enquête de 40 personnes.

3.5 Les outils de collectes

✓ Le questionnaire

Le principal instrument auquel nous avons eu à recourir sur le terrain pour la collecte des données est le questionnaire.

C'est un outil de collecte de données dont nous nous sommes servis pour recueillir des informations quantitatives auprès de notre échantillon.

Il nous a aidé à formuler un ensemble de questions que nous avons proposé à un certain nombre d'éléments du public qui constituent les unités de notre échantillon afin de recueillir leur point de vue sur

l'installation accrue des nouveaux acteurs(NA) et l'ampleur de la compétition foncière dans la commune. Ces questions ont tenu compte des hypothèses et des objectifs dans son élaboration.

Deux types de questions sont posés à nos enquêtés pour recueillir les informations. Il s'agit des questions fermées à réponses multiples avec gradation qui permettent d'ordonner les choix de l'interviewé par ordre de grandeur et des questions ouvertes sur les opinions et les motivations qui donnent plus de liberté à l'enquêté dans l'expression de ses opinions.

✓ **Le guide d'entretien**

Il nous a permis de recueillir des informations auprès des personnes qui sont censées détenir des informations suffisantes dans le domaine concerné par la présente étude.

Les informateurs clés sont entre autres le Maire, l'Agent domaniale, le président de la commission en charge de la question foncière, les Agents de STD (Agriculture, élevage, environnement)

✓ **Les brainstormings et focus groupe dans les ateliers**

Pour assurer une démarche qualité dans le processus d'élaboration du plan d'action, trois ateliers ont été organisés :Le premier atelier a permis de recueillir auprès des dépositaires d'enjeux (parties prenantes) leurs attentes, préoccupations, contributions (expériences en matière foncière), forces et faiblesses de la commune par rapport au foncier ;La deuxième séquence en commune a porté sur le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des membres du Comité de Pilotage de la GPUT sur le concept GPUT, les aspects pratiques d'élaboration du plan d'action. Les capacités des membres COPIL ont été renforcées sur les outils de prise en compte effective des questions Genre (Filtre Genre) et environnementales (Liste de Contrôle) en matière de planification stratégique dans le domaine foncier et la gouvernance des ressources naturelles.

A la fin de cette séquence, les membres COPIL se sont constitués en deux groupes pour réfléchir une semaine durant de concert avec la base, sur les grandes actions à identifier et à planifier à court terme pour résoudre les grandes problématiques foncières et environnementales de la commune. Les thèmes des groupes étaient les suivants :

- Aménagement et Gestion Durable des Ressources Naturelles,
- Sécurisation Foncière et Problématique des Conflits Fonciers.

Les groupes devraient alors travailler sur ces deux thèmes en intégrant de manière transversale les questions environnementales et sociales et le genre.

Le troisième atelier d'élaboration du plan d'action était essentiellement axé sur l'identification, la priorisation et la planification des activités du plan d'action. Il s'est articulé essentiellement sur les points suivants :

1. La restitution des travaux de groupe suivi de discussions entre membres COPIL,
2. La mise en commun des grandes actions des travaux de groupe,
3. L'application de la liste de contrôle et du filtre genre aux actions identifiées par le COPIL,
4. La priorisation et la planification des grandes actions retenues dans l'optique de résoudre les problématiques foncières et environnementales de la commune.

3.6 Les difficultés et limites de l'étude

Nous avons rencontré quelques difficultés dans l'élaboration de ce mémoire :

Au début de l'enquête, certains acteurs notamment les groupes vulnérables (femmes, éleveurs, jeunes) ont été réticents au prétexte que le foncier est très sensible et est l'apanage des initiés. Mais en énonçant clairement les motivations et les objectifs de notre travail, ils se sont montrés plus réceptifs et accueillants.

La deuxième difficulté majeure a été l'exhaustivité des acquisitions foncières(en ha) des NA d'une part, de l'absence de données quantitatives (nombre d'ha) des exploitants familiaux colonisées, dues à leurs caractères informelles d'autre part. Ce problème a limité les possibilités d'analyse comparative de l'incidence des spéculations foncières sur les exploitations familiales.

En ce qui concerne les techniques d'échantillonnage et d'enquête, elles ne manquent pas d'inconvénients. En effet, le questionnaire a été le principal moyen pour la collecte des informations de terrain. L'échantillon de l'étude comporte 72,5 % de non-instruits. L'utilisation du questionnaire écrit en Français n'est pas facile. Il fallait traduire par moment les questions en Nuni avec parfois des biais, car nous avons évidemment passé par une administration du questionnaire indirecte, en s'attachant les services d'un interprète.

Malgré tout, nous avons pu mettre les cours de méthodologie de recherche pour pouvoir surmonter les difficultés et pouvoir recueillir les informations.

Le présent mémoire est structuré en deux grandes parties :

- La première partie restitue les résultats de l'enquête que nous avons estimé qu'une présentation de type statistique avec des tableaux commentés serait la solution la plus appropriée.
- La deuxième partie analyse les tableaux au fur et à mesure. Et de cette analyse est sortie le plan d'action. Les résultats des entretiens interviendront aussi à ce niveau.

IV RÉSULTATS

Dans cette partie de notre travail, il est question de présenter et de développer uniquement les résultats des données et informations recueillies sur le terrain.

Après le dépouillement, nous avons obtenu des tableaux que nous avons analysés, en vue d'aboutir à la vérification de nos hypothèses de recherche.

Pour nous permettre de suivre notre plan d'analyse, nous avons surtout tenu compte dans nos interprétations des fréquences absolues exprimées en pourcentage.

Cette partie présente les données de l'enquête et comporte :

- le Profil biophysique et socioéconomique de la zone d'étude
- l'état des lieux de la situation foncière des NA dans la commune
- les Données sur la perception des impacts de l'agrobusiness
- les Données sur la connaissance de loi 034 portant régime foncier rural
- Les Données sur le niveau d'instruction des enquêtés

4.1 Le Profil biophysique et socioéconomique de la zone d'étude

La commune de Sapouy s'étend sur une pénéplaine légèrement inclinée vers le nord avec une altitude moyenne de 350 mètres (PCD, 2013).

Au plan agro-écologique la commune est située dans la zone sud-soudanienne, où la pluviométrie annuelle moyenne est généralement supérieure à 900 mm. Ce type de climat est caractérisé par deux saisons : une saison sèche qui s'étend de mi-novembre à mi-avril, et une saison humide qui s'étend de mi-juin à mi-septembre. Cette abondance des précipitations conjuguée à la diversité et à la nature des sols a favorisé le développement d'une végétation riche en essences. Les formations végétales sont composées de savanes arborées et boisées, de forêts claires, de forêts classées et de galeries forestières, le long des cours d'eau.

Outre ces aspects agro-écologiques, la commune se caractérise par les facteurs suivants :

- Une population agricole familiale moyenne qui varie de 6 à 16 membres (OUEDRAOGO M. 2006)
- des superficies cultivées par unité d'exploitation de petites tailles
- une faible densité de la population de 27 habitants au km² (INSD, 2006)

Cette agriculture pratiquée par la quasi-totalité des populations du monde rural intègre des activités d'élevage qui sont très développées dans la commune.

A ces activités primordiales, on note la pratique de la foresterie, la chasse, l'artisanat, le commerce.

Il faut cependant noter que les mauvaises pratiques agricoles et l'importance de plus en plus croissante du cheptel ont entamé les potentialités en ressources naturelles de la commune. Ces deux facteurs sont à l'origine des nombreux conflits entre agriculteurs et éleveurs.

C'est dans un tel contexte qu'apparaît l'installation et l'émergence de NA pour l'agro-business par des acquisitions de vastes domaines fonciers dans la commune.

4.2 L'état des lieux de la situation foncière des NA dans la commune

Les NA ont été attirés par la commune à cause de sa proximité de la capitale Ouagadougou (110km), la disponibilité d'une réserve foncière assez importante et une bonne accessibilité par la route. Le bitumage de l'axe Ouagadougou-Léo a été achevé en 2006. La colonisation des terres de la commune par les NA a débuté dans les années 90 et a connu une amplification à partir de 2000.

En 2011, le GRAF avait recensé 84 NA qui totalisaient 3095 ha. Ces données sont largement en déphasage de la réalité au moment de notre passage au dire des personnes ressources. Le temps imparti à l'étude et les difficultés des structures (aucune structure administrative ou technique n'est en mesure de donner un nombre, même approximatif, d'agro businessmen dans la commune) n'ont pas permis d'actualiser les données. Ainsi, nous nous sommes inspirés de données de GRAF(2011) dont les résultats sont consignés dans le tableau 2.

Tableau 2 : Répartition des NA par classe de superficie acquise

Classe de superficie (ha)	] 0 -20]	] 21 – 50]	] 51 - 100]	] 100 et plus [	Total
Effectif	44	26	12	2	84
Pourcentage	52,38	30,95	14,29	2,38	100

Source : GRAF(2011)

Commentaire

Ce tableau fait remarquer qu'un peu plus de la moitié des NA (52, 38%) disposent d'au maximum 20 ha, tandis qu'un tiers d'entre eux (30,95%) ont acquis entre 21 et 50 ha. Les grandes acquisitions (entre 51 et 100 ha) concernent 12 personnes (14, 29%) et les très grandes (au-delà de 100 ha) concernent 2 personnes (2,38%). Il convient de noter qu'il a été identifié dans le village de Saaban, une acquisition foncière de 800ha.

4.3 Les données sur la perception des impacts de l'agrobusiness

Cette partie tentera de recueillir les informations sur les effets de spéculations foncières sur les exploitations agricoles familiales et les activités d'élevage. Les variables telles que les champs, les jachères, l'accès aux terres des basfonds, les aires de pâtures sont des renseignements qui nous ont aidés à mieux comprendre les incidences de l'agrobusiness.

4.3.1 Les activités agricoles

Tableau 3 : Répartition des enquêtés par rapport aux incidences sur les champs familiaux

Réponse	Effectif	Pourcentage
Réduction des champs	37	92,5
Retraits des champs	3	3,5
Total	40	100

Source : Données de l'enquête

Commentaire :

En observant ce tableau 3 on constate que 92,5 % des enquêtés affirment que les superficies des champs se réduisent suite à la spéculation foncière tandis que 3,5 % attestent que certains champs se voient retirés.

Tableau 4 : Répartition des enquêtés par rapport aux incidences sur les jachères

Réponse	Effectif	Pourcentage
Réduction des jachères	33	82,5
Retraits jachères	7	7,5
Total	40	100

Source : Données de l'enquête

Commentaire :

Comme le montrent les résultats de ce tableau 4, la majorité des enquêtés constate la réduction des jachères soit un pourcentage 82,5. Sept(7) enquêtés confirment que l'arrivée des agro businessmen occasionne le retrait des jachères soit un pourcentage de 7,5.

Tableau 5 : Répartition des enquêtés par rapport aux incidences sur l'accès aux terres de bas-fonds

Réponse	Effectif	Pourcentage
Difficulté d'accès aux terres de basfond	40	100
Facilité d'accès bas-fonds	0	0
Total	40	100

Source : Données de l'enquête

Commentaire :

Sur le tableau 5 ci-dessus, l'ensemble des 40 affirment qu'il est difficile d'accéder aux terres de bas-fonds soit 100%.

4.3.2 Les activités pastorales

Tableau 6: Perception des enquêtés sur l'accès aux pâturages et pistes à bétail

Réponse	Effectif	Pourcentage
Réduction aires de pâtures	09	22,5
Obstruction pistes à bétail	31	77,5
Total	40	100

Source : Données de l'enquête

Commentaire :

A la lumière de ce tableau 6, il ressort que 22,5 % des enquêtés affirment la réduction des aires de pâtures causée par l'arrivée des nouveaux acteurs. ; 77,5 % constatent l'obstruction des pistes à bétail.

Tableau 7 : Répartition des enquêtés selon leur avis sur les zones prisées par les spéculations foncières

Réponse	Effectif	Pourcentage
Terre des basfond	11	27,5
Terres environnant les barrages	16	40
Terres jouxtant la RN6	13	32,5
Total	40	100

Source : Données de l'enquête

Commentaire :

Sur ce tableau, 40% des enquêtés ont fait remarqué que les zones les plus convoitées par les agro businessmen concernent les terres bordant les barrages et 32,5% pensent que les terres jouxtant la RN6 ne sont pas aussi épargnées.

4.4 Les données sur la connaissance de loi 034 portant régime foncier rural

Dans cette partie, nous avons abordé les questions sur les sources d'informations, les outils de sécurisation foncière, et le niveau d'instruction

Tableau 8: Répartition des enquêtés selon qu'ils ont entendu parler de la loi 034 portant régime foncier rural

Réponse	Effectif	Pourcentage
oui	40	100
Non	0	0
Total	40	100

Source : Données de l'enquête

Commentaire :

Le présent tableau 8 nous indique que tous les 40 enquêtés ont entendu parler de la loi 034 portant régime foncier rural soit un pourcentage de 100 %

Tableau 9: Répartition des enquêtés selon les sources de leur information sur la loi 034

Réponse	Effectif	Pourcentage
Radio Loudon	11	27,5
CFV	09	22,5
CCFV	6	15
CVD	7	17,5
ABD	7	17,5
Total	40	100

Source : Données de l'enquête

Commentaire :

Ici à la question « de qui avez-vous eu l'information », 11 enquêtés ont répondu avoir eu l'information à la radio Loudon de Sapouy soit 27,5 % et 6 seulement l'ont eu au près des CCFV soit 15 %. 09 autres enquêtés ont eu l'information auprès de la CFV correspond à 22,5 %.

Tableau 10: Répartition des enquêtés sur ce qu'on entend par APFR

Réponse	Effectif	Pourcentage
Ne sais pas	25	62,5
Papier pour mieux sécuriser sa possession foncière et augmenter la productivité	2	5
Papier pour gérer sa terre	13	32,5
Total	40	100

Source : Données de l'enquête

Commentaire :

Ce tableau 10 fait observer que 62,5 % des enquêtés n'ont aucune idée de l'APFR ; 32,5 % la définit comme un papier qui pour gérer la terre ; seulement 2 enquêtés soit 5 % ont répondu à la bonne question à savoir un Papier pour mieux sécuriser sa possession foncière et augmenter la productivité'

Tableau 11: Répartition des enquêtés sur l'utilité de la charte foncière

Réponse	Effectif	Pourcentage
Ne sais pas	28	70
Convention/Loi locales pour gérer nos ressources et prévenir les conflits fonciers	4	10
loi pour gérer les ressources	8	20
Total	40	100

Source : Données de l'enquête

Commentaire

10% des enquêtés ont bien défini la charte foncière qui est une loi /convention locale pour gérer les ressources naturelles et prévenir les conflits fonciers ; ce qui fait un total de 4 sur les 40 ; 28 par contre affirment ne pas connaître son utilité soit 70% ; enfin, 20% ont donné une réponse partielle.

Tableau 12: Répartition des enquêtés selon qu'ils aptes à établir une APFR

Réponse	Effectif	Pourcentage
Oui	15	37,5
Non	25	62,5
Total	40	100

Source : Données de l'enquête

Commentaire :

A la question « Etes-vous prêts à établir une APFR ? » sur 25 enquêtés sur le total ont répondu défavorable ; les 15 ont dit oui soit 37,5 %.

4.5 Les données sur le niveau d'instruction de la population

Tableau 13: Répartition des enquêtés selon niveau d'instruction

Réponse	Effectif	Pourcentage
Sans instruction	29	72,5
Primaire	7	17,5
Collège	3	7,5
Lycée	1	2,5
Total	40	100

Source : Données de l'enquête

Ce tableau 13 présente le niveau d'étude ou d'instruction des personnes interrogées. Ainsi la plus grande partie n'a pas fréquenté. Ceci équivaut à 72,5% des interrogés.

Aussi 10% de nos enquêtés ont fait les études secondaires c'est-à-dire le collège 7,5%, le lycée 2,5%. Les 7 autres restants ont fait le primaire soit également 17,5 %.

4.6 Diagnostic de la situation foncière par les dépositaires d'enjeux

Il s'agit d'un recueil à l'échelle communale au travers d'un atelier participatif, les attentes, préoccupations, contributions (expériences en matière foncière), de chaque structure et catégorie socioprofessionnelle par rapport au foncier. Les dépositaires d'enjeux ont également diagnostiqué les forces et faiblesses en matière foncière.

Le résultat est consigné dans le tableau 14 ci-dessous

Tableau 14: Analyse des parties prenantes de la gestion foncière

Catégories	Attentes	Préoccupations	Contributions	Forces	Faiblesses
Conseil municipal	- Souhaite une gestion rationnelle du foncier - Sécuriser ceux qui exploitent pour leur subsistance - Que ceux qui exploitent à but lucratif génèrent des retombées pour la commune - Préservation de l'environnement - Tous les acteurs puissent tirer profit du foncier.	- Déforestation accélérée du fait de l'homme - Conflits éleveurs/agriculteurs - Conflits pour l'appropriation des terres : dispute dans les familles - Disputes entre les villages sur les limites des villages - Interpellation en tant que commune devant les tribunaux pour attribution de terres contestées - Mal information sur les règles de gestion des terres - Pas de référentiel traditionnel cohérent de gestion de la terre	- Problème de limites entre village. La mairie a demandé que les chefs et les coutumiers se voient pour résoudre la question - Beaucoup de dossiers à traiter pendant que la réglementation foncière n'est pas bien connue. - A décidé de faire un moratoire sur la question foncière afin de prendre connaissance de la réglementation.	- Beaucoup de zones aménageables (bas-fonds) - Potentiel ligneux (bois) - Ressources forestières non ligneuses (karité) - Zone pastorale - Zone de transhumance	- Pistes à bétail non matérialisées entraînant des conflits. - Faible implication dans la gestion des ressources forestières - Non prise en compte des activités pastorales dans la gestion/ l'organisation de l'espace.
Administration. municipale	- Maîtrise des textes réglementant le foncier rural	- Attribution des grandes superficies, nombre et mise en valeur	-	- Limitation des superficies à attribuer à 20 ha	- Pas d'instance pour la gestion des conflits au niveau communal

Catégories	Attentes	Préoccupations	Contributions	Forces	Faiblesses
Producteurs (Agriculteurs, éleveurs, Forestiers, Chasseurs, pêcheurs, CRA)	- Revoir les superficies attribuées aux agrobusiness men - Créer des zones pastorales - Respecter les zones aménagées pour la pâture - Sapouy est une zone à vocation pastorale mais l'élevage n'a pas d'espace dédié - Aménager les zones classées pour la faune	- Absence de zone pastorale - Accaparement des terres par les agrobusiness men - Conflits agriculteurs/éleveurs - Récurrence des conflits - Pas d'équité dans la gestion des conflits. - Exacerbation des conflits - Mettre le paquet sur la gestion des terroirs car les Agrobusiness men sèment la merde car les gens ne résistent pas à l'argent - Demande la mairie d'impliquer les organisations paysannes dans la sensibilisation - La pêche est mise à rude épreuve avec l'ensablement, le tarissement précoce, pas de matériel nécessaire	-	- Potentiel en ressources pastorales	- Faiblesse de l'autorité communale en matière de GRN - Pas de zones pour l'élevage - Appauvrissement de la faune

Catégories	Attentes	Préoccupations	Contributions	Forces	Faiblesses
Femmes	- Préservation de l'environnement - Avoir accès à la terre car généralement on leur donne des champs fatigués	- Problème d'accès à la terre. Cherche 3 ha pour exploiter mais sans résultat. - Sont femmes d'autochtones mais ont souffert pour avoir la terre pour installer leur unité de transformation - Les femmes sont faiblement impliquées dans les activités - Problèmes des femmes productrices pour accéder à la terre.	–	–	–
Jeunes	Réglementer l'acquisition des terres car risque de plus avoir de terre.	- Manque de zones de pâturage entraînant des conflits agriculteurs/éleveurs - Grandes superficies inexploitées	Demande aux parents à ne pas brader leurs terres	–	Impuissance des jeunes face aux problèmes fonciers
Transhumants	–	Connaissent beaucoup de problèmes : pas de pistes à bétail, pas de voies d'accès à	–	–	–

Catégories	Attentes	Préoccupations	Contributions	Forces	Faiblesses
		l'eau			
Migrants	Travailler à ne pas vendre les lopins de terres	- Transactions foncières sont à la base des problèmes - Ne pas retirer les terres des allochtones.	–	–	–
Opérateurs économiques	–	- Zones commerciales - Transaction foncière : attribution de zones d'utilisation commune à des individus - Occupation de pistes à bétail	–	–	–
Autorités coutumières	–	- Occupation de zones non attribuées par des migrants - La pêche : infractions par rapport aux interdits coutumiers : jet de pierre sur les caïmans sacrés, etc.		Présence de structures dans la zone Maîtrise des villages de la zone et des langues parlées du milieu	
Religieux	Harmonie entre culte systèmes de production	- Superficies anormales vendues - Superficie des lieux de culte	–	–	–

Catégories	Attentes	Préoccupations	Contributions	Forces	Faiblesses
ONG	- Application effective de ce système de gestion - Information des populations sur la gestion foncière	- Pas de bonne connaissance de la gestion foncière	- Sont disponibles et disposés à aller partout pour sensibiliser	-	- Insuffisance de mesures d'accompagnement pour la mise en oeuvre
STD	- Sécuriser les aménageables, les berges des barrages, les exploitations agricoles - Tenir compte du fichier des impôts - Prise de dispositions pour l'organisation de l'espace communale (espace de production, espace de conservation et d'habitation) - Rigueur dans l'attribution des terres (cohérence dans la gestion des terres dans les familles)	- Disponibiliser les terres cultivables - Conflits agri/éleveurs - Dossiers peu précis sur les superficies - Pas de relation fonctionnelle avec le BD et les impôts - Conflits agri/éleveurs - Déguepissement des éleveurs par la vente des terrains occupés	- Conflits entre éleveur/agri, AB qui laboure un champ déjà cultivé - Conflits entre frères - La loi est indécise sur certaines questions (pas de restriction de superficie) - L'empiètement des entités (zones aménagées) - Incompréhension de leur rôle. - Occupation de la zone aménagée de Balogo - On arrive à maîtriser les conflits - Nécessité de baliser les zones aménagées	- Disponibilité du personnel d'encadrement - Conflits concernant des personnes ayant des arrêtés sur le même terrain - Existence de zones aménagées - Organisation des éleveurs en union	- Occupations terres par AB - Faible implication des éleveurs dans les instances de décision.

Catégories	Attentes	Préoccupations	Contributions	Forces	Faiblesses
	- Synergie entre les services intervenant dans le foncier (cadre de concertation) - Sécurisation des activités pastorales (pistes à bétail, aires de pâtures) - Eviter l'occupation des pistes à bétails				

Source : Données de l'atelier, Juillet 2014

Commentaire du tableau 14:

Au terme des exposés de chacun des dépositaires d'enjeux composant le COPIL de Sapouy, il ressort dans le tableau 14, que les attentes diffèrent d'une catégorie à l'autre, même si les préoccupations sont similaires.

Ainsi, pour le Conseil Municipal, les attentes tout au long du processus peuvent se résumer en : l'atteinte d'une gestion rationnelle du foncier, la disponibilité des terres pour tous les acteurs, la protection des ressources forestières (au regard de l'importance de certaines plantes médicinales), la sécurisation foncière effective des exploitants. Les préoccupations du conseil municipal s'articulent autour de la déforestation accélérée, le passage des conflits fonciers interpersonnels (dégâts de champs, abattage d'animaux) vers des conflits inter-villageois et l'interpellation de la commune pour la résolution des conflits fonciers. Au titre des expériences, la contribution du conseil municipal a été sa participation à la résolution de conflits (à travers les conseillers municipaux), la prise de dispositions (moratoire) afin de temporiser les transactions foncières au niveau de la commune. Quant aux forces de la commune en matière de ressources, l'institution a relevé l'existence de nombreuses zones aménageables, des ressources forestières importantes ; Cependant, des faiblesses sont à relever qui sont : la faible implication de l'autorité communale dans l'exploitation forestière, la non prise en compte des activités pastorales dans la gestion/ l'organisation de l'espace.

A la suite de cette structure, c'était autour de l'administration municipale de présenter son exposé. A ce niveau, les attentes ont porté essentiellement sur le besoin d'une bonne maîtrise des textes réglementant le foncier en milieu rural ; L'attribution de grandes superficies non mises en valeur a été la principale préoccupation évoquée. Au titre des forces, elle retient, l'implication de la commune dans l'attribution de superficies limitée à 20 hectares par demandeur de terrains pour mise en exploitation.

Pour leur part, les représentants des services techniques déconcentrés attendent : que les propriétaires terriens s'appliquent eux-mêmes une rigueur d'attribution des terres, qu'un cadre de concertation entre les structures impliquées dans la gestion des demandes d'APFR soit créé, qu'il y ait une relation fonctionnelle entre le bureau domanial et les agents des services techniques, que l'activité pastorale soit sécurisée (délimitation de la zone de pâture et des pistes à bétail),. Ils souhaitent que les bas-fonds aménageables, berges des barrages soient sécurisés, de même que les espaces agricoles pour un meilleur investissement. Les inquiétudes se rapportent surtout à la non fiabilité des données topographiques (chevauchements de terrains délimités), la délivrance de plusieurs documents sur un même terrain d'où le recours à la justice, la persistance des conflits entre agriculteurs et éleveurs et la non matérialisation des limites des villages de la commune. L'une des faiblesses relevée en matière

foncière était l'accaparement des terres par les agro-business men et leur refus d'une mise à disposition pour exploitation.

Dans la suite des travaux, le représentant des ONG dans la commune a souhaité leur implication effective dans le processus de gestion foncière, la sensibilisation de la population sur la gestion foncière et la mise à leur disposition de la loi 034 portant régime foncier rural. L'insuffisance de l'information sur la question foncière a été la principale préoccupation évoquée. Aussi, la bonne connaissance de la zone et la parfaite maîtrise des langues locales ont-elles été les forces énumérées. Cependant, même si les membres de ces structures sont disposés à participer aux activités de sensibilisation sur le terrain, l'insuffisance de mesures d'accompagnement pour la mise en œuvre de leurs activités reste la principale faiblesse à retenir.

Bien que l'utilisation des ressources foncières soit différentielle et même concurrentielle entre ces catégories socioprofessionnelles, le groupe des producteurs (agriculteurs, exploitants forestiers, chasseurs, pêcheurs, et représentant CRA) s'est également exprimé sur les différentes questions. Ils relèvent comme attentes, le respect des zones aménagées (pour éviter les conflits), la création d'aires de pâtures. Les préoccupations relevées s'articulent autour de l'accaparement des terres par les agro-business men et la persistance des conflits entre agriculteurs et éleveurs.

L'intervention de la catégorie du groupe vulnérable (jeunes, femmes, migrants) a permis de percevoir la complexité de la question foncière en milieu rural ; ils ont ainsi relevé comme faiblesse dans la commune, la non implication de cette catégorie de dépositaire d'enjeux dans la gestion foncière. Seuls les hommes adultes et autochtones ont le pouvoir de décision sur la gestion des ressources naturelles. Enfin, les coutumiers ont focalisé leur intervention sur certaines préoccupations qui sont : le non-respect par les migrants des limites de champs qui leur sont attribuées à leur arrivée (débordement progressif au fil des années), la vente des terres qui leur sont attribuées à leur départ sans en informer le propriétaire (d'où conflits)

V DISCUSSION ET ANALYSES

Le présent chapitre est consacré à l'interprétation des résultats statistiques obtenus et exposés dans le chapitre précédent ainsi qu'à l'analyse des hypothèses qui sous-tendent ce travail de recherche. Ce chapitre nous permettra de mettre les données quantitatives à profit sous une forme qualitative. Il sera subdivisé en deux grandes parties.

Dans un premier temps, nous aurons à partir de l'interprétation des données à effectuer un exposé des principaux éléments induits de la dynamique foncière observée dans la commune

Ensuite nous passerons à l'analyse des hypothèses posées au départ afin de saisir dans quelle mesure ces hypothèses peuvent être confirmées ou infirmées.

Dans ce chapitre il sera rappelé brièvement chaque résultat important avec des renvois si nécessaires, des analyses seront faites, et nous allons confronter avec les résultats d'autres études ou auteurs en marquant les références. Aussi allons-nous donner notre point de vue personnelle sur les résultats.

Ainsi, pour permettre une compréhension claire et simple des résultats, cette interprétation est abordée par thèmes.

5.1 Les incidences de l'agrobusiness sur les exploitations agro-sylvo-pastorales familiales

Au niveau des activités agricoles, les données de l'enquête nous renseignent que le phénomène de spéculation foncière englobe et empiète les patrimoines fonciers familiaux (92,5% des enquêtés le confirme). La colonisation des terres (affectations, vente) exercée au détriment des exploitants familiaux et soutenue à travers des pressions morales sur les autorités communales (COPAGEN, 2012) mais également favorisée par le fait que l'appauvrissement des paysans les oblige à céder leurs terres. Les plus menacés sont ainsi les petits paysans forcés de vendre leurs terres aux plus nantis pour faire face à leurs besoins ou leurs dettes. On trouve particulièrement ces cas de ventes dans les villages de Diallo, Kation, Souboare, Sia, Neliri, Diaré, Kouli-Saban.

A Kation, par exemple, un agrobusinessman a pu s'offrir plus de 500 hectares de terre à moins de 400 000 FCFA, apprend-on dans un reportage diffusé le 06 septembre 2015 sur la télévision nationale.

Le risque auquel sont exposées les exploitations familiales porte sur leur sécurité alimentaire.

Cette menace à la vulnérabilité alimentaire est due à deux facteurs limitants que sont l'insuffisance des équipements et celle de la main d'œuvre :

- Par l'avancée des NA, les exploitations agricoles familiales vont devoir se sédentariser alors qu'elles n'ont pas les moyens de mise en œuvre d'un système intensif (culture attelée, matière organique, engrais, etc.).

-
- Les NA font appel à la main d'œuvre locale, (jeunes bras valides) ce qui peut réduire sa contribution aux travaux agricoles et non agricoles familiaux.

Nous convenons avec SALL Nadjirou, AI, (2010) que le devenir de ces exploitations familiales est compromis, car leurs membres en incapacité de s'étendre font face à une forte insécurité et risquent de devenir des "paysans sans terre".

Dans le même sens, le pastoralisme est gravement menacé; l'obstruction des pistes à bétail est constatée par 77,5 % des enquêtés ; concomitamment, les aires de pâtures et les points d'eaux sont difficiles d'accès pour un cheptel important. Il est représenté par 37784 têtes de bovins, 38728 ovins, 62264 caprins. (DPRAH Ziro, 2012).

Ces données viennent confirmer les propos des éleveurs qui disent en substance ceci « *la situation devient de plus en plus difficile; les autochtones attribuent les terres aux nouveaux acteurs sans tenir compte de notre présence. Or les terres concédées sont de plus en plus importantes et atteignent quelquefois 200 à 500 ha réduisant de ce fait les parcours pour des animaux. Ainsi, l'emplacement des exploitations ne permet pas d'accéder facilement aux points d'eau et package des animaux. Si le processus se poursuit à ce rythme, dans les deux années à venir, aucun éleveur ne pourra rester dans la zone* »

La vente de terres de pâturages est beaucoup prononcée dans les villages de Kouli-Saban et Nebrou, toute chose qui crée des vives tensions entre agriculteurs et éleveurs. Mais au final, ce sont les éleveurs qui font les frais de cette course à la vente des terres. C'est un cauchemar quasi quotidien qu'ils vivent (Barry I. 2012).

Il convient également de signaler les conflits intrafamiliaux liés à la vente des réserves foncières par quelques membres de la famille.

La commune a enregistré 06 cas de conflits fonciers de Mars 2013-Mai 2014 (FAJO, 2014)

5.2 Le degré de connaissance de la loi 034 du 16/09/2009 portant régime foncier rural

Le constat général établi à l'issue de l'interprétation des données, est la méconnaissance des textes. Tous les enquêtés (100%) savent de manière générale, qu'il existe une nouvelle loi(034) sur le foncier, mais ne sont pas imprégnés de son contenu. En effet, 62,5% méconnaissent la définition de l'APFR et 70% ignorent l'importance de la charte foncière. La loi n'est pas encore appropriée par les populations ou par les acteurs de la société civile, pourtant ils sont les premiers concernés. Les activités d'information/sensibilisation et de formations réalisées par FAJO (2013-2014), n'ont pas permis aux populations de la commune d'assimiler et de disséminer ce qu'elles ont appris. Le caractère technico-

juridique des textes et l'analphabétisme (72,5% des enquêtés sont sans instruction) des acteurs ne favorisent pas également leur appropriation, d'où le souhait exprimé d'en élaborer des versions en « français facile » et en langues locales.

L'analyse des canaux d'information sur la loi (cf. tableau 9), permet de révéler que les enquêtés (27,5%) se renseignent plus aux sources d'informations de diffusion à grande échelle (Radio Loudon) que les canaux de diffusion de proximité représentés par les CFV (22,5%), CVD (17,5%), CCFV (15%). Cet état de fait confirme l'idée selon laquelle, les structures de gestion foncière de proximité sont insuffisamment formées sur la loi foncière pour la répliquer aux communautés.

En somme, n'ayant donc pas une connaissance réelle de la loi, (62,5% sont défavorables à l'établissement des APFR), les populations rurales se rabattent sur les diverses interprétations qui sont véhiculées et qui dans l'ensemble sont déformantes. Cette situation suscite des peurs qui poussent d'ailleurs certains ruraux à brader déjà leurs terres.

5. 3 Les enjeux et défis de la gouvernance foncière

L'analyse des acquis, difficultés et contraintes de la commune en matière foncière (cf. tableau 14) permet de mettre en évidence les enjeux et défis que doit relever le plan.

5.3.1 Les enjeux

En termes d'enjeux, on peut retenir trois principaux enjeux portant sur :

- l'appropriation de la PNSFMR et de la loi 034 portant régime foncier rural;
- le renforcement des capacités des acteurs ;
- le financement des actions.

Le foncier dans tous les villages du Burkina, est un «fait social total», car au-delà de la terre, il implique d'autres aspects importants de la vie sociale (politique, symbolique, historique, etc.). L'appropriation de la nouvelle loi exige que ces aspects soient pris en compte dans le travail d'explication, de sensibilisation et d'information, afin de susciter l'adhésion des populations.

L'appropriation consiste à faire en sorte que les structures étatiques, les populations, la société civile, le secteur privé, l'ensemble des acteurs fassent sien des textes et s'impliquent avec responsabilité dans leur mise en œuvre.

Les activités d'appropriation se feront dans le cadre des activités d'information et de communication.

Quant au renforcement des capacités des acteurs du foncier, il s'agit de créer les conditions permettant d'assurer la formation, l'appui-conseil de tous les acteurs selon les préoccupations spécifiques.

Enfin, en ce qui concerne le financement, l'enjeu porte sur la mobilisation des ressources appropriées pour faire face au financement du plan au regard de l'importance du thème.

5.3.2 Les défis

Ces défis peuvent être analysés à trois niveaux d'échelle.

- Au niveau de l'exécutif communal, le principal défi est de réussir la mise en place et le fonctionnement des structures locales foncières, les outils et la gestion même du foncier conformément à la loi.
- A niveau de la société civile et du secteur privé, le défi se pose en termes d'appropriation, de participation effective et responsable à la mise en œuvre du plan.
- Au niveau des PTF, le véritable défi est de s'approprier et adhérer au plan d'action, de manière concertée, afin de contribuer efficacement à son au financement.

5.4 L'élaboration du plan d'action

Une démarche participative, opérée par des Brainstormings de deux ateliers a permis d'assurer une démarche qualité dans la mise en œuvre du processus d'élaboration du plan (cf. méthodologie) :

Les capacités des membres COPIL ont été renforcées sur les outils de prise en compte effective des questions Genre (Filtre Genre) et environnementales (Liste de Contrôle) en matière de planification stratégique dans le domaine foncier et la gouvernance des ressources naturelles.

Les dépositaires d'enjeux ont par la suite, identifié et à planifié des actions en intégrant de manière transversale les questions environnementales et sociales et le genre.

5.4.1 L'Elaboration du cadre logique

Au regard de l'analyse des problématiques et stratégies faite par les dépositaires d'enjeux, il convient de formuler les objectifs qui en découlent. Ces objectifs doivent s'inspirer des contenus des orientations et politiques de développement au plan local et national ; il s'agit en particulier :

- Du Plan Communal de Développement
- De la Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural(PNSFMR)
- Du Programme National du Secteur Rural (PNSR)
- De la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD)

Ainsi les objectifs (globaux et spécifiques) et résultats sont consignés dans le tableau 15 ci-dessous du cadre logique

Tableau 15 : Cadre logique du plan d'action

LOGIQUE D'INTERVENTION		INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
But	Assurer à long terme, la gouvernance foncière rationalisée	-Evolution de la gestion de l'espace -Niveau de satisfaction par type d'acteurs sur la pratique de la gestion foncière	-Rapport d'évaluation	- Contextes politique, économique et environnemental appropriés - Adhésion des acteurs
Objectifs globaux de l'action	1. Contribuer à la sécurisation foncière des exploitations agro-sylvo-pastorales familiales	Evolution de la gestion de l'espace -Niveau de satisfaction par type d'acteurs sur la pratique de la gestion foncière	-Rapport d'évaluation	- Les bénéficiaires adhèrent aux choix des actions ainsi que les options du développement de leur communauté - L'exécutif communal porte les actions de développement des communautés
	2. Consolider les acquis, assurer une appropriation de la politique, et l'application effective de la loi portant régime foncier rural	- Niveau de connaissance des textes sur le foncier rural par type d'acteur -Niveau de satisfaction par	rapport d'évaluation	- Les bénéficiaires adhèrent aux choix des actions ainsi que les options du développement de leur communauté - L'exécutif communal porte les

LOGIQUE D'INTERVENTION		INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	3 Contribuer à prévenir les conflits fonciers ruraux	type d'acteurs sur la pratique de la sécurisation foncière		actions de développement des communautés
Objectif spécifique de l'action	<i>Améliorer le niveau et les conditions de vie de bon nombre de ménages</i>		-Rapports d'activités et/ou de suivi - Enquêtes et statistiques	Participation des bénéficiaires Collaboration de l'exécutif communal
	R 1 Structures de services fonciers villageois implantés dans tous les villages fonctionnent efficacement et les capacités des membres de ces structures renforcées	51 services fonciers villageois sont implantés		- Participation des bénéficiaires - Adhésion/collaboration de l'exécutif communal
		01 plan de formation aux membres CFV, CCFV est élaboré	modules de formation	
		au Moins 51 CFV, sont formées et exercent pleinement leur missions	fiches d'évaluation liste de présence	
	R2 La gestion alternative des conflits fonciers ruraux est efficacement pratiquée	-Evolution du nombre de conflits fonciers de 2014 à 2018	rapport d'évaluation rapport d'activités	- Participation des bénéficiaires Adhésion/collaboration de l'exécutif communal

LOGIQUE D'INTERVENTION		INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
		-Réduire de moitié le taux de conflit dans la commune		
		51 CCFV sont formées et exercent pleinement leurs fonctions	rapport d'évaluation rapport d'activités	- Participation des bénéficiaires Adhésion/collaboration de l'exécutif communal
	R 3 Production agricole familiale sécurisée et capacité financière des ménages améliorée	Au moins 210 ha de bas-fonds sont aménagés	Rapport de réception	- Participation des bénéficiaires Adhésion/collaboration l'exécutif communal
		210 ménages vulnérables sont attributaires de 210 APFR	Rapport d'activités	Application de la nouvelle réglementation Apurement des droits fonciers participation des bénéficiaires
		01 charte foncière sur l'exploitation des PFNL est élaborée	Rapport d'activités	-Adhésion des bénéficiaires - implication du copil et de la mairie -Application de la nouvelle réglementation

LOGIQUE D'INTERVENTION		INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	<i>R4 Exploitations pastorales sécurisées et augmentation de l'économie des ménages pastoraux</i>	01 une charte foncière sur la gestion de la forêt villageoise de Dariga est élaborée	Rapport d'activités	-Adhésion des bénéficiaires - Application de la nouvelle réglementation
		04 zones de pâtures sont aménagées	Rapport d'activités	Adhésion des acteurs Apurement des droits
		Une charte foncière sur les pistes à bétail de 40 km est élaborée	Rapport d'activités	-Apurement des droits fonciers -Application de la nouvelle réglementation
		09 forages pastoraux sont réalisés	Rapport d'activités	Participation des bénéficiaires
	<i>R5 la gestion de la FR est assurée et s'appuie sur un cadre opérationnel de suivi et de communication</i>	01 SGBD est mise en place et opérationnelle	Rapport d'activités	-Professionnalisme du prestataire
		02 agents sont formés en SIG	Rapport d'activités	Participation des agents domaniaux
		01 cadre de communication est mis en place	Plan de communication	- Professionnalisme des agents du bureau domanial

5.4.2 Les actions/activités retenues dans la commune et leur justification

Les actions /activités listées dans le tableau 16 ci-dessous sont attachées à chaque résultat. Elles ont constamment été soumises au tamis des paramètres de contrôle (check list) pour déterminer les mesures d'accompagnement et de mitigation nécessaires pour la prise en compte des impacts environnementaux et sociaux.

Tableau 16 : Les activités retenues par les dépositaires d'enjeux

N°	ACTIVITES RETENUES	JUSTIFICATIONS	Impacts négatifs potentiels	Actions de mitigation de l'impact négatif
1	Construire et rendre fonctionnel les Services fonciers villageois dans les villages	- Sécurisation des documents fonciers villageois - Facilité le travail de membres CFV et CCFV	<i>mineure</i>	-
2	Mener les actions de formation et d'appui-conseils en faveur des structures villageoises de gestion foncière (CFV, CCFV)	- Maitrise de leurs missions et rôles dans la gouvernance foncière locale	-	<i>néant</i>
3	Aménager et sécuriser les terres des basfonds	-Valorisation du potentiel en terre de basfonds -Création d'une source de revenu supplémentaire pour la population	<i>Perte de terres</i>	<i>Promotion à la réinstallation à base communautaire</i>
4	Etablir une cartographie et une base de données sur les conflits fonciers ruraux	-Outil d'aide de prévention et de gestion des conflits	<i>Néant</i>	-
5	Mener les actions de formation et d'appui-conseils en faveur des CCFV	-maitrise de dossiers de règlements des conflits fonciers	<i>Néant</i>	-
6	Organiser une opération spéciale d'attribution à titre individuel ou collectif de terres rurales des basfonds aménagés au profit des groupes de producteurs ruraux défavorisés tels que les petits producteurs agricoles, les femmes, les jeunes et les éleveurs	-Améliorer les conditions d'accès des groupes vulnérables à la terre -Sécuriser leurs lopins de terres - Accroître la productivité agricole	<i>perte de terres</i>	<i>Promotion à la réinstallation à base communautaire</i>
7	Elaborer une charte foncière pour la gestion de la forêt villageoise de Dariga	- Réduire les conflits agriculteurs / éleveurs - Assurer la pérennité de la ressource	<i>mineure</i>	<i>négatif</i>
8	Élaborer une charte foncière sur l'exploitation des PNFL (Karité, Néré, Détarium, Tamarin, Kapok	Règlementation des pratiques de cueillette / exploitation des PFNL et assurer une gestion	<i>mineure</i>	<i>négatif</i>

N°	ACTIVITES RETENUES	JUSTIFICATIONS	Impacts négatifs potentiels	Actions de mitigation de l'impact négatif
		rationnelle des ressources		
9	Elaborer une charte foncière pour la gestion de la zone de pâture de Diallo	Réduire les conflits agriculteurs / éleveurs Assurer la pérennité de la ressource	mineure	<i>négatif</i>
10	Créer des zones de pâture	Réduire les conflits agriculteurs / éleveurs Assurer la pérennité de la ressource	perte de terres	<i>Promotion à la réinstallation à base communautaire</i>
11	Elaborer une charte foncière sur les pistes à bétail de 40km	Réduire les conflits agriculteurs / éleveurs Assurer la pérennité de la ressource facilité la mobilité des troupeaux	perte de terre	<i>Promotion à la réinstallation à base communautaire</i>
12	Réaliser de puits pastoraux	Augmenter l'hydraulique pastorale Réduire les conflits agriculteurs / éleveurs	Mineure	<i>Négatif</i>
13	Concevoir et mettre en place le dispositif de suivi-évaluation de la FR	Suivre les activités programmées	-	<i>Néant</i>
14	Mettre en place un cadre opérationnel de communication et d'échanges acteurs du foncier	Visibilité des actions de la FR Capitalisation des résultats	-	<i>Néant</i>

5.4.3 La planification, programmation et calendrier indicatif des activités

La priorisation et la planification des grandes actions retenues dans l'optique de résoudre les problématiques foncières et environnementales de la commune est consignée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 17: La planification, programmation et calendrier indicatif des activités

N°	Résultat et activité indicative	Localisation	Acteurs Villageois/Communes	Partenaires	Programmation				
					A1	A2	A3	A4	A5
1	Structures de services fonciers villageois implantés dans tous les villages fonctionnent efficacement et les capacités des membres de ces structures renforcées								
1.1	Construire et rendre fonctionnel les Services fonciers villageois dans les villages	Tous les villages	Comité de pilotage, Conseil municipal, SFR, CVD, OP Coutumières	PTF, ST Provinciaux, radios,					
1.2	Mener les actions de formation et d'appui-conseils en faveur des structures villageoises de gestion foncière (CFV)	Tous les villages	membres CFV	Comité de pilotage, Conseil municipal, Agents du bureau domanial, prestataire					
2	La gestion alternative des conflits fonciers ruraux est efficacement pratiquée								
2.1	Etablir une cartographie et une base de données sur les conflits fonciers ruraux	commune	Prestataire Comité de pilotage, Conseil	Comité de pilotage, Conseil municipal,					

N°	Résultat et activité indicative	Localisation	Acteurs Villageois/Communes	Partenaires	Programmation				
					A1	A2	A3	A4	A5
			municipal, SFR, CVD, OP Coutumières	Agents du bureau domanial, prestataire					
2.2	Mener les actions de formation et d'appui-conseils en faveur des CCFV	Tous les villages	Membres CCFV Bureau domanial prestataire	PTF, ST Provinciaux, radios, prestataire					
3	<i>Production agricole familiale sécurisée et capacité financière des ménages améliorée</i>								
3.1	Aménager et sécuriser les terres des basfonds	-Obonon -Boulou Kalssaka -Faro -Zavara, -Tiabien-kasso	Comité de pilotage, Conseil municipal, CVD, OP Coutumières Agents du bureau domanial	PTF, ST Provinciaux, radios, prestataire					
3.2	Organiser une opération spéciale d'attribution à titre individuel ou collectif de terres rurales des basfonds aménagés au profit des groupes de producteurs ruraux défavorisés tels que les petits producteurs agricoles, les femmes, les jeunes et les éleveurs	-Obonon -Boulou -Kalssaka -Faro -Zavara, - Tiabien-kasso	Comité de pilotage, Conseil municipal, CVD, OP Coutumières Agents du bureau domanial	PTF, ST Provinciaux, radios, prestataire					
3.3	élaborer une charte foncière pour la gestion de la	Dariga	-Comité de pilotage,	PTF, ST Provinciaux,					

N°	Résultat et activité indicative	Localisation	Acteurs Villageois/Communes	Partenaires	Programmation				
					A1	A2	A3	A4	A5
	forêt villageoise de Dariga		-Conseil municipal, -CVD, OP Coutumières Agents du Bureau domanial Prestataire	radios, prestataire					
3.4	Élaborer une charte foncière sur l'exploitation des PNFL (Karité, Néré, Détarium, Tamarin, Kapok		-Comité de pilotage, -Conseil municipal, -CVD, OP Coutumières Agents du Bureau domanial Prestataire	PTF, ST Provinciaux, radios,					
4	Exploitations pastorales sécurisées et augmentation de l'économie des ménages pastoraux								
4.1	Elaborer une charte foncière pour la gestion de la zone de pâture de Diallo	Diallo	Comité de pilotage, -Conseil municipal, -CVD, OP, Coutumières Agents du Bureau domanial Prestataire	PTF, ST Provinciaux, radios,					
4.2	Créer des zones de pâture	Kation (25ha) Zawara (25ha) Tiaré (25ha) Boro (25ha)	Comité de pilotage, -Conseil municipal, -CVD, OP , Coutumières Agents du Bureau domanial	PTF, ST Provinciaux, radios,					

N°	Résultat et activité indicative	Localisation	Acteurs Villageois/Communes	Partenaires	Programmation				
					A1	A2	A3	A4	A5
			Prestataire						
4.3	Elaborer une charte foncière sur les pistes à bétail de 40km	Commune	Comité de pilotage, -Conseil municipal, -CVD, OP , Coutumières Agents du Bureau domanial Prestataire	PTF, ST Provinciaux, radios					
4.4	Réaliser de puits pastoraux	-Bassawarga (01) -Gallo(01), -Nadonon(01), -Wapassi, (01) -Bouem(01), -Nekrou(01), -Tiakouré(01), -Poun, (01) -Tiaré) (01)							
5	R4 la gestion de la FR est assurée et s'appuie sur un cadre opérationnel de suivi et de communication								
5.1	Concevoir et mettre en place le dispositif de suivi-évaluation du plan		- Conseil municipal -Agents de bureau domanial	PTF					

N°	Résultat et activité indicative	Localisation	Acteurs Villageois/Communes	Partenaires	Programmation				
					A1	A2	A3	A4	A5
			-Prestataire						
5.2	Mettre en place un cadre opérationnel de communication et d'échanges entre acteurs du foncier		Conseil municipal agents du bureau domanial comité de pilotage	PTF					

5.4.4 Le Coût des interventions

L'exécution de ce plan requiert un budget estimé à **725 692 000 CFA** pour la période de 2014 à 2018. Le tableau 18 présente la synthèse des coûts (voir le détail des coûts à l'annexe 2) à mobiliser par objectif spécifique et résultats attendus

Tableau 18 : Synthèse des coûts par activités

N°	Activités	Montant (CFA)
1	Construire et rendre fonctionnel les Services fonciers villageois dans les villages	133875000
2	Mener les actions de formation et d'appui-conseils en faveur des structures villageoises de gestion foncière (CFV,)	17000000
3	Etablir une cartographie et une base de données sur les conflits fonciers ruraux	2500 000
4	Mener les actions de formation et d'appui-conseils en faveur des CCFV	17000000
5	Aménager et sécuriser les terres des basfonds	319800000
6	Organiser une opération spéciale d'attribution à titre individuel ou collectif de terres rurales des basfonds aménagés au profit des groupes de producteurs ruraux défavorisés tels que les petits producteurs agricoles, les femmes, les jeunes et les éleveurs	9900000
7	élaborer une charte foncière pour la gestion de la forêt villageoise de Dariga	5460000
8	Élaborer une charte foncière sur l'exploitation des PNFL (Karité, Néré, Détarium, Tamarin, Kapok	6385000
9	Elaborer une charte foncière pour la gestion de la zone de pâture de Diallo	5400000
10	Créer des zones de pâture	60 000 000
11	Elaborer une charte foncière sur les pistes à bétail de 40km	6900000
12	Réaliser de puits pastoraux	63 000 000
13	Concevoir et mettre en place le dispositif de suivi-évaluation du plan	10000000
14	Mettre en place un cadre opérationnel de communication et d'échanges acteurs du foncier	2500000
	Coût total estimatif	659720000
	Imprévus (10%)	65972000
	Total général	725 692 000

5.4.5 Le Plan de financement

Le présent plan est repartie sur cinq (05) ans avec un montant total de **Sept –cent- vingt- cinq -million six cent quatre-vingt-douze-mille (725 692 000) francs CFA**

Le plan de financement connaîtra essentiellement deux types de contribution financière :

- **Une participation des bénéficiaires :** les investissements du plan d'action connaîtront la participation des populations en nature et/ou en espèces. Cela vise à les responsabiliser pour une meilleure gestion des acquis. Cette participation se fera sous forme de solidarité en appui aux personnes qui sont affectées par la mise en œuvre des chartes foncières (Réinstallation à Base Communautaire).
- **Un financement extérieur :** La mobilisation de ces ressources relèvera des compétences de l'exécutif communal avec le soutien de l'Etat et de l'appui des Partenaires Techniques et Financiers.

5.4.6 Les acteurs et leurs rôles de la mise en œuvre du plan

La pleine participation des acteurs locaux à la mise en œuvre du plan suppose au préalable que chacun se soit clairement approprié ses attributions et son rôle dans le contexte de la sécurisation foncière.

- **Le conseil municipal**

Le foncier est un enjeu majeur dans le développement des activités de la commune et aussi source de nombreux conflits. En tant que maître d'ouvrage des actions de développement et garant de la paix sociale, le conseil municipal se doit de veiller à ce que la réalisation des actions de développement ne soit source de spoliation et de conflits fonciers pouvant entraver négativement le développement socio-économique de la commune. D'où le rôle de veille que devra jouer le Conseil Municipal en matière foncière et de cohésion sociale dans la mise œuvre du présent plan.

- **Le COPIL**

Il est présidé par le Maire, et est l'instance d'orientation et de supervision des activités du plan. IL devra regrouper, au moins deux fois par an, les principaux intervenants dans le suivi de la mise en œuvre du plan d'action à savoir les représentants de tous les dépositaires d'enjeux.

- **Le Bureau domanial**

IL est le bras technique du conseil municipal ; il est chargé de l'alimentation du système de suivi évaluation du plan et de la gestion du cadastre rural.

- **Le Conseil Villageois de Développement (CVD)**

Le Conseil Villageois de Développement est l'instance au niveau du village qui est chargé de coordonner les actions de développement dans le village.

- **La Commission Foncière Villageoise (CFV)**

La commission foncière villageoise est chargée de faciliter la mise en œuvre effective des missions du Bureau domanial. Elle assure l'information et la sensibilisation de la population des activités du plan,

- **La Commission de Conciliation Foncière Villageoise (CCFV)**

La commission de conciliation foncière villageoise est l'instance locale au niveau villageois chargée de promouvoir la conciliation comme mode de règlement alternatif des conflits fonciers avant la saisine des instances judiciaires.

- **Les associations et autres regroupements professionnels des productrices et producteurs** (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, etc.), les ONG, coutumiers, religieux, les associations des femmes et des jeunes, les transhumants, les migrants, les opérateurs économiques, etc. sont également des acteurs clés du plan et prennent part de façon effective à travers leurs différents représentants, aux différentes concertations pour la mise en œuvre du plan.

- **Les services techniques**

Les services techniques qui participent à l'identification et à la faisabilité des actions, appuient et conseillent les populations, contrôlent la mise en œuvre (sur le plan technique) des actions.

- **Les prestataires de services**

Les prestataires de services appuient le conseil municipal et les populations dans la réalisation des activités identifiées.

Pour réussir la mise en œuvre effective des actions du plan d'action, les démarches suivantes méritent d'être entreprises :

- ✓ Vulgariser le plan auprès des acteurs de toute la commune
- ✓ Assurer le management des activités de mise en œuvre des actions du plan d'action dans l'esprit de la bonne gouvernance notamment :
 - la définition du rôle des acteurs au niveau communal comme au niveau village ;
 - la mise en place d'un cadre de concertation inter acteurs ayant une fonction d'orientation et de suivi des actions du plan d'action; de même que le rôle de mobilisation des partenaires.
- ✓ Impliquer fortement l'Etat et de ses partenaires au développement de la commune.

5.4.7 Les mécanismes de suivi - évaluation

La mise en place d'un système de suivi et d'évaluation des actions est essentielle pour une meilleure mise en œuvre du plan. Le système de suivi évaluation s'appuie sur trois principaux axes : la programmation des actions du plan d'action dans le temps et dans l'espace, le budget d'exécution du plan, le cadre logique du plan, la collecte des données et le suivi des indicateurs.

L'évaluation annuelle de la mise en œuvre des actions en appui à la mise en œuvre du plan d'action permet de mesurer le niveau d'exécution des activités, d'identifier les difficultés, de les analyser et de prendre des décisions visant l'atteinte des objectifs.

Le dispositif de suivi est assuré par le Comité de Pilotage. Il consistera à :

- recueillir des données de manière continue sur les niveaux d'exécution des différentes actions programmées en comparaison avec les prévisions établies ;
- effectuer des enquêtes ponctuelles et d'évaluer les résultats obtenus, d'analyser l'efficacité technique, économique et financière des actions afin de tirer des enseignements et proposer des corrections ;
- apprécier les impacts actions déployées en rapport avec ses objectifs et les résultats attendus.

Pour ce faire, le COPIL devrait élaborer des outils de suivi de l'exécution des actions programmées, tels que :

- un état des actions engagées dans l'année ;
- le niveau de réalisation en pourcentage ;
- les coûts prévus pour chaque action ;
- les sommes engagées à la fin de l'année pour chaque action ;
- les acteurs responsables ;
- les commentaires sur l'exécution des actions de développement.

Le suivi permanent de l'exécution des activités programmées se fera lors des sessions trimestrielles du conseil municipal à travers la présentation d'un rapport bilan d'exécution des actions programmées dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action par le COPIL.

La réussite de la mise en œuvre du plan d'action repose sur les capacités des acteurs locaux notamment le Conseil Municipal, le BD, le COPIL , les CVD, CFV et CCFV des villages. L'implication totale des personnes ressources de différents horizons, notamment les ressortissants, les services techniques et autres serait un atout. Dès lors, il paraît indiqué d'instituer un «cadre de concertation des

cadres ressortissants de la commune» regroupant les différentes sensibilités indépendamment de toute option partisane. Un tel cadre, dont la tenue des rencontres sera à périodicité annuelle devrait pouvoir évaluer et donner son appréciation sur les conditions et l'état de mise en œuvre du plan, corriger les insuffisances et les retards en faisant des propositions idoines en temps opportun. Il devrait fonctionner en complicité avec les services techniques de la région, le CCP.

VI CONCLUSION

Le thème de notre mémoire de fin d'études porte sur « **DYNAMIQUES FONCIERES AU BURKINA FASO ET L'ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION POUR LA GESTION PARTICIPATIVE DE L'UTILISATION DES TERRES : CAS DE LA COMMUNE DE SAPOUY** »

A l'issue du traitement des données ainsi collectées, nous avons obtenu des résultats qui nous ont permis de comprendre que la commune de Sapouy est un cas de problématique foncière.

En réponse, il a été proposé l'élaboration d'un plan d'action dans lequel, 14 actions ont été consensuellement planifiées par les dépositaires d'enjeux pour lever intégralement les contraintes socio-foncières et économiques y corrélatives.

Il est un outil d'aide à la prise de décision traduisant la vision consensuelle de l'ensemble des acteurs, communaux pour une gestion durable, harmonieuse, efficace et efficiente des ressources foncières.

A ce stade il convient de faire le point des résultats pour savoir si nos hypothèses secondaires sont vérifiées ou pas.

La première hypothèse qui stipule que les mutations foncières résultant des processus d'insertion des nouveaux acteurs réduisent les possibilités de développement des activités traditionnelles s'est avérée vraie. L'analyse a montré que les réserves foncières de la commune, constituées d'aires de pâturages, de jachères, de bas-fonds et de champs vivriers sont régulièrement colonisées par l'arrivée des agrobusiness men ; cela est attesté par des acquisitions de milliers d'ha dans les villages convoités.

La seconde qui présume que la faiblesse des communautés face à la dynamique est perceptible et est édictée par la méconnaissance des textes régissant le foncier rural s'est partiellement confirmée. Il ressort effectivement que même si la totalité des enquêtés ont entendu parler de la loi 034 portant régime foncier rural, la majorité (66,25%) méconnaît les deux principaux outils de sécurisation foncières que sont les chartes foncières et l'APFR. Cette hypothèse a permis de montrer que la campagne d'information/sensibilisation/ et de formations sur la législation foncière réalisée par FAJO (2013-2014), n'ont pas permis aux populations de la commune d'assimiler et de disséminer ce qu'elles ont appris. Il est nécessaire d'intensifier cette sensibilisation et de formation pour une appropriation de la loi.

Pour finir, nous faisons savoir que le présent mémoire est le fruit d'un travail qui permet de scruter les horizons d'une nouvelle étude, à savoir l'élaboration d'un plan d'aménagement foncier qui aboutira aux zonages de la commune (zone d'habitat, de conservation, et de production).

C'est à ce stade que nous parviendrons à une véritable gouvernance foncière décentralisée dans nos communes.

VII. BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et articles

- 1 **Adam Malam Kandine**, 2008. *Gouvernance foncière et des ressources naturelles : état des lieux en Afrique de l'ouest*, FAO, 45p.
- 2 **Burkina Faso**, MAHRH, 2007. *Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural*, 49p.
- 3 **Burkina Faso**, MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT, 2011. *Manuel de la gestion participative de l'utilisation des terres*, 86p.
- 4 **Burkina Faso 2009**. *Loi n°065-2009/AN du 21 décembre 2009 portant modification de la loi 055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso*. 47p.
- 5 **Burkina Faso**, Premier ministre, projet de sécurisation foncière, 2011. *Manuel de la gestion participative de l'utilisation des terres (GPOT)*. 86p.
- 6 **Burkina Faso** 2010. *Loi n°034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural et décrets d'application*, 92p.
- 7 **CGP/SEGESA**, 1991. *Guide du diagnostic pour le développement rural*.
- 8 **Claude Napoleone**, Olivier Roque, Alain Bourbouze et Anne-Marie Jouve, 2001. « Aménagement communal participatif à Montpezat ou l'élaboration, avec les habitants, d'un schéma directeur cohérent » *Courrier de l'Environnement de l'INRA* n° 24, p.13-28
- 9 **COPAGEN**(Coalition pour la Protection du Patrimoine Génétique Africain) 2012. Recherche participative sur les acquisitions massives de terres agricoles en Afrique de l'Ouest et leur impact sur l'agriculture familiale et la sécurité alimentaire des populations locales. Rapport de l'étude exploratoire du Burkina Faso, 55P.
- 10 **DRABO Issa, AI**, 2003. *Dynamique des populations, disponibilités en terres et adaptation des régimes fonciers : le burkina faso, une étude de cas*. (CICRED), 115p.
- 11 **FIT CONSEIL – ATEF – JADE – ODEC**, 2014. *Diagnostic de l'utilisation des terres dans la commune urbaine de Sapouy*, 75p.
- 12 **GRAF**, 2011. *Agrobusiness au Burkina Faso, quels effets sur le foncier et la modernisation agricole ?* 77P.
- 13 **KAYSER B.**, 1990. *Paysans et ruraux : la nécessité de l'alliance*, Geoduc, 33, Toulouse.

-
- 14 **NAPOLEONE C**, 1993. *De l'expérience du développement au développement de l'expérience*.
 - 15 **OUEDRAOGO M.** 2006 Les nouveaux acteurs et la promotion des activités agro-sylvo-pastorales dans le sud du Burkina Faso : Faux départ ou inexpérience ? IIED, volume 118, 71P.
 - 16 **Peter Hochet**, 2014. *BURKINA Faso, Vers la reconnaissance des droits fonciers locaux*, GRET, 33p.
 - 17 **République du Niger**, secrétariat permanent régional du code rural, 2013. *Plan d'actions pour l'élaboration du schéma d'aménagement foncier (saf) région de Maradi* ; 36p.
 - 18 **SALL Nadjirou, AI**, 2010 COMMENT LES EXPLOITATIONS FAMILIALES PEUVENT-ELLES NOURRIR LE SÉNÉGAL? *Évaluation de la portée stratégique de la problématique de la productivité des exploitations familiales ; synthèse d'étape* ; 74P.
 - 19 La Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD)
 - 20 **SAVEY S.**, 1994. *Espace, territoire, développement local*. Cahiers Options Méditerranéennes, Vol. 3, CIHEAMIAM, Montpellier.

Webographie

1. http://www.graf-bf.org/IMG/pdf/Edition_Agrobusiness_Burkina_GRAF.pdf
2. <http://www.lefaso.net/spip.php?article46150>
3. <http://www.sidwaya.bf/quotidien/spip.php?article7559> : **Burkina Faso : Terres accaparées, paysans désemparés- Les producteurs impuissants devant les spéculateurs fonciers**

VIII.ANNEXES

Annexe 1 Composition du COPIL

N°	STRUCTURES	NOMBRE	POSTE
1	Maire de la commune ou son représentant	1	Président
2	Service foncier rural	1	Secrétaire
3	Responsable de la commission spécialisée municipale en charge des questions foncières	1	Membre
4	Représentant des agriculteurs	1	Membre
5	Représentant des éleveurs	1	Membre
6	Représentant des pêcheurs et chasseurs	2	Membre
7	Représentant des exploitants forestiers	1	Membre
8	Commissions Villageoises de Gestion Foncière (CVGF)	1/village	Membre
9	Représentant des ONG	1	Membre
10	Représentant des autorités coutumières	1	Membre
11	Représentants des confessions religieuses	1/confession	Membre
12	Représentant des associations de femmes	1	Membre
13	Représentant des associations de jeunes	1	Membre
14	Représentants des transhumants	1	Membre
15	Représentants des migrants	1	Membre
16	Représentant des opérateurs économiques	1	Membre
17	Service de l'agriculture	1	Membre
18	Service de l'élevage	1	Membre
19	Service de l'environnement	1	Membre
20	Service chargé du plan	1	Membre
21	Points focal de ministère de la promotion de la femme	1	Membre
22	Représentante du conseil communal pour la promotion du genre (COCOP Genre)	1	Membre

Annexe 2 : Le plan détaillé d'investissement de la FR

Actions	Taches	Localisation	Acteurs Villageois/Communes	Partenaires	Unité	Qté	cout unitaire	Coût total	Programmation				
									A1	A2	A3	A4	A5
1 Construire et rendre fonctionnel les Services fonciers villageois dans les villages	1.1.Sensibilisation/ animation sur l'approche retenue pour l'exécution des travaux et établissement participative de la fiche de contribution des bénéficiaires ;	Tous les villages	Comité de pilotage, Conseil municipal, SFR, CVD, OP Coutumières	PTF, ST Provinciaux, radios,	séance	102	25000	2 550 000	22	20	20	20	20
	1.2. Négociation et choix consensuel d'implantations de sites	Tous les villages	Comité de pilotage, Conseil municipal, SFR, CVD, OP Coutumières	PTF, ST Provinciaux, radios,	Séance	153	25000	3825 000	33	30	30	30	30
	1.3 constructions des services fonciers villageois	Tous les villages	prestataire	prestataire	bâtiments	51	2500 000	127 500 000	10	11	10	10	10
2 Mener les actions de formation et d'appui-conseils en faveur des structures villageoises de gestion foncière(CFV)	2. 1. identification des besoins en renforcement des capacités sur le foncier rural	tous les villages	membres CFV, Prestataire	PTF	Etude	1	2 000 000	2 000 000	1				
	2.2. renforcement des capacités des membres CFV et dans le domaine du foncier rural		51 CFV	Prestataire	Jour	100	150 000	150 000 000	20	20	20	20	20
3 Etablir une cartographie et une base de données sur les conflits fonciers		Commune	Conseil municipal Agents du bureau domaniale CCFV CFV coutumiers	prestataire	étude	1	2500000	2500 000					

Actions	Taches	Localisation	Acteurs Villageois/Communes	Partenaires	Unité	Qté	cout unitaire	Coût total	Programmation				
									A1	A2	A3	A4	A5
ruraux			transhumants										
4 Mener les actions de formation et d'appui-conseils en faveur des CCFV	4.1. identification des besoins en renforcement des capacités sur le foncier rural	Tous les villages	51 CCFV		étude	1	2 000 000						
	4.2. renforcement des capacités des membres CFV et dans le domaine du foncier rural	Tous les villages	51 CCFV		Jour	100	150 000	150 000 000	20	20	20	20	20
5. Aménager et sécuriser les terres des basfonds	5.1. Sensibilisation/animation sur l'approche retenue pour l'exécution des travaux	-Obonon -Boulou - Kalssaka - Faro Zavara, -Tiabien- kasso	Comité de pilotage, Conseil municipal, agents du bureau domaniale , CFV, CCFV, CVD, OP Coutumières	PTF, ST Provinciaux, radios,	séance	60	40 000	2 400 000	20	20	20	20	20
	5.2. Négociations pour purge de droits fonciers	-Obonon -Boulou -Kalssaka - Faro Zavara, Tiabien-kasso	Comité de pilotage, Conseil municipal, CFV, CCFV, CVD, OP Coutumières	PTF, ST Provinciaux, radios,	séance	60	40000	2 400 000	20	20	20	20	20
	5.3 Aménagement des bas-fonds	-Obonon (30ha) -Boulou 30ha) -Kalssaka (30ha) - Faro(30ha), - Zavara(30ha), Tiabien- kasso(30ha)	Comité de pilotage, Conseil municipal, CFV, CCFV, CVD, OP Coutumières	PTF, ST Provinciaux, radios,	ha	210	1500 000	315 000 000	42	42	42	42	42

Actions	Taches	Localisa tion	Acteurs Villageois/Communes	Partenaires	Unité	Qté	cout unitaire	Coût total	Programmation				
									A1	A2	A3	A4	A5
6. Organiser une opération spéciale d'attribution à titre individuel ou collectif de terres rurales des basfonds aménagés au profit des groupes de producteurs ruraux défavorisés tels que les petits producteurs agricoles, les femmes, les jeunes et les éleveurs	6.1 Information /sensibilisation sur l'opération d'attribution des APFR au groupes vulnérable	-Obonon -Boulou -Kalssaka - Faro -Zavara, - Tiabien-kasso(	Comité de pilotage, Conseil municipal, CFV,CCFV, CVD, OP Coutumières	PTF, ST Provinciaux, radios,	Séance	60	50 000	3 000 000	20	20	20	20	20
	6.2 Recensement et Identification des groupes vulnérables		Comité de pilotage, Conseil municipal, agents du bureau domanial, CFV, CCFV, CVD, OP Coutumières	PTF, ST Provinciaux, radios,	Enquêtes	1	600 000	600 000	1	-	-	-	-
	6.3 Attribution des APFR aux bénéficiaires		Comité de pilotage, Conseil municipal, agents du bureau domanial, CFV, CCFV, CVD, OP Coutumières	PTF, ST Provinciaux, radios,	APFR	210	30000	6 300 000		84	42	42	42
7. élaborer une charte foncière pour la gestion de la forêt villageoise de Dariga	7.1 Campagne d'informaion /sensibilisation	Dariga	Comité de pilotage, Conseil municipal, agents du bureau domanial, CFV, CCFV, CVD, OP Coutumières, prestataire	PTF, ST Provinciaux, radios,	séance	1	25 000	25000		1	-	-	-
	7.2 Recrutement d'un prestataire	mairie	comité de pilotage conseil municipal	PTF, ST Provinciaux, radios,	Contrat	1	5000 000	5 000 000		1			
	7.3 Restitution à l'AG villageoise	Dariga	CFV, CVD,		Séance	1	25000	25 000		1			
	7.4. validation de la charte par le COPIL	Mairie	comité de pilotage	PTF, ST Provinciaux, radios,	séance	1	300 000	300 000		1			
	7.5 Adoption de la charte par	Mairie	conseil municipal		Session	1	50 000	50 000					

Actions	Taches	Localisation	Acteurs Villageois/Communes	Partenaires	Unité	Qté	cout unitaire	Coût total	Programmation				
									A1	A2	A3	A4	A5
	le conseil municipal												
8. Élaborer une charte foncière sur l'exploitation des PNFL (Karité, Néré, Détarium, Tamarin, Kapok	8.1 Campagne d'information/sensibilisation	Commune	Comité de pilotage, Conseil municipal, agents du bureau domanial, CFV, CCFV, CVD, OP Coutumières, prestataire	PTF, ST Provinciaux, radios,		1	60000	60 000		1			
	8.2 Recrutement d'un prestataire	Mairie	Comité de pilotage conseil municipal	PTF, ST Provinciaux, radios,	contrat	1	6000 000	6000 000			1		
	8.3 Adoption de la charte en AG villageoise /intervillageoise	Commune	CFV, CVD, Utilisateurs de la ressource		seance	1	25000	25000			1		
	8.4 Validation de la charte par Le COPIL	Sapouy	Comité de pilotage,	PTF, ST Provinciaux, radios,	Session	1	300 000	300 000			1		
	8.5 Adoption de la charte par le conseil municipal	Mairie	comité de pilotage conseil municipal	PTF, ST Provinciaux, radios,	session	1	60 000	60 000			1		
9 Elaborer une charte foncière pour la gestion de la zone de pâture de Diallo	9.1 Campagne de communication/de sensibilisation	Commune	Comité de pilotage, Conseil municipal, agents du bureau domanial, CFV, CCFV, CVD, OP Coutumières, prestataire	PTF, ST Provinciaux, radios,	seance	1	25000	25000		1			
	9.2 Recrutement d'un prestataire	Mairie	Comité de pilotage conseil municipal	PTF, ST Provinciaux,	contrat	1	5000 000	5 000 000		1			
	9.3 Adoption de la charte en AGV	Diallo	CFV, CFV Utilisateurs de la	PTF, ST Provinciaux,	Seance	1	25000	25000		1			

Actions	Taches	Localisa tion	Acteurs Villageois/Communes	Partenaires	Unité	Qté	cout unitaire	Coût total	Programmation				
									A1	A2	A3	A4	A5
			ressource										
	9.4 Validation de la charte par le comité de pilotage	Sapouy	Comité de pilotage	PTF, ST Provinciaux,			300 000	300 000		1			
	9.5 Adoption de la charte par le conseil municipal	mairie	conseil municipal	PTF, ST Provinciaux,			50 000	50 000		1			
10 Créer des zones de pâture	-	-Kation (25ha) -Zawara (25ha) -Tiaré (25ha) -Boro (25ha)	Comité de pilotage, Conseil municipal, agents du bureau domanial, CFV, CCFV, CVD, OP, Coutumières, Prestataire	PTF, ST Provinciaux, radios,	ha	100	600000	60 000 000		25	25	25	25
11 Elaborer une charte foncière sur les pistes à bétail de 40km	11.1 Campagne d'information/Sensibilisation	Commune	Comité de pilotage, Conseil municipal, agents du bureau domanial, CFV, CCFV, CVD, OP Coutumières, prestataire	PTF, ST Provinciaux, radios,	seance	1	50 000	50 000		1			
	11.2 Recrutement prestataire	Mairie	Comité de pilotage conseil municipal	PTF, ST Provinciaux,	contrat	1	6000 000	6000 000		1			
	11.3 Adoption de la charte en AGV	village	CFV, CFV Utilisateurs de la ressource	PTF, ST Provinciaux,	Session	1	50 000	50 000		1			
	11.4 Validation de la charte par le copil	Sapouy	Comité de pilotage	PTF, ST Provinciaux,	session	1	300 000	300 000		1			
	11.5 Adoption de la charte par le conseil municipal	mairie	conseil municipal	PTF, ST Provinciaux,	Session		50 0000	50 0000		1			
12 Réaliser de puits pastoraux		Bassawarga (01) Gallo(01), Nadonon(01), Wapassi, (01) Bouem(01), Nekrou(01), Tiakouré(01),			puits pastoraux	9	7000 000	63 000 000	1	2	2	2	2

Actions	Taches	Localisa tion	Acteurs Villageois/Communes	Partenaires	Unité	Qté	cout unitaire	Coût total	Programmation				
									A1	A2	A3	A4	A5
		Poun, (01) Tiaré) (01)											
13 Concevoir et mettre en place le dispositif de suivi-évaluation de la FR	13.1. concevoir et mettre en place une base de données dans le cadre de suivi évaluation ;	Marie	- Conseil municipal -Agents de bureau domanial -Prestataire		étude	1	500 000	500 000	1				
	13.2. former les 02 agents domaniaux à l'exploitation des données de suivi évaluation avec les outils SIG	Mairie	Agents du bureau	Prestataire PTF ST Provinciaux	jour	45	100000	4 500 000	45				
	13.3 Renforcer les capacités de agents du bureau domanial en SIG;	Marie	Agents du bureau	Prestataire PTF ST Provinciaux	jour	48	50 000	2 400 000		12	12	12	12
	13.4 Assurer régulièrement la collecte de données et la mise à jour de la base ainsi que du SIG	commune	Agents du bureau	Prestataire PTF ST Provinciaux	Semaines	260	10 000	2 600 000	52	52	52	52	52
14 Mettre en place un cadre opérationnel de communication et d'échanges acteurs du foncier	14.1. Alimentation quotidienne de certaines émissions de la radio Loudon avec des informations sur la gouvernance foncière ;	Sapouy	Agents du bureau	Prestataire PTF ST Provinciaux	Emission	15	60000	900000	3	3	3	3	3
	14.2. Création, au niveau de la radio, d'un espace d'échange pour le partage d'expérience en lien avec le foncier rural				Emission	10	60 000	600 000	4	2	2	2	2
	14.3. Réalisation régulière des				Enquête/	10	100 000	1000		2	2	2	4

Actions	Taches	Localisa tion	Acteurs Villageois/Communes	Partenaires	Unité	Qté	cout unitaire	Coût total	Programmation				
									A1	A2	A3	A4	A5
	reporting susceptibles de documenter les archives de la capitalisation du plan				Reportage			000					
TOTAL		-	-	-	-	-	-	725 692 000	-	-	-	-	-